

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



LOIRE HAUTE-LOIRE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE-LOIRE

Etablissement de crédit et courtage d'assurance, société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier au capital de 30 982 912,20 €
Siège social : 94 rue Bergson, 42000 Saint Etienne

Inscription au registre du commerce de St Etienne 380 386 854 00018, APE – 6419 Z

Cotée sur Euronext Paris, compartiment C.

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

06-2025

Table des matières

1. Examen de la situation Financière et du résultat N	5
1.1.La situation économique	5
1.1.2. <i>Environnement local et positionnement de la CR sur son marché</i>	9
1.1.3. <i>Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice</i>	10
1.1.4. <i>Les faits marquants</i>	13
1.2. Analyse des comptes consolidés	13
1.2.1. <i>Présentation du groupe de la Caisse régionale</i>	13
1.2.2. <i>Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale</i>	14
1.2.3. <i>Résultat consolidé</i>	14
1.2.4. <i>Bilan consolidé et variation des capitaux propres</i>	15
1.2.5. <i>Activité et résultat des filiales</i>	17
1.3. Capital social et sa rémunération	19
1.3.1. <i>Les parts sociales</i>	19
1.3.2. <i>Les Certificats coopératifs d'associés</i>	19
1.3.3. <i>Les Certificats coopératifs d'investissement</i>	19
1.4. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives	19
1.5. Informations diverses	19
1.5.1. <i>Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du 27/03/2025</i>	19
1.5.2. <i>Calendrier des publications</i>	20
2. Facteurs de risques et informations prudentielles	20
2.1. Informations prudentielles	20
2.2. Facteurs de risques	21
2.2.1. <i>Facteurs de risques liés à la Caisse régionale Loire Haute-Loire et à son activité</i>	21
2.2.1.1. Risques de crédit et de contrepartie	21
2.2.1.2. Risques financiers	24
2.2.1.3. Risques opérationnels et risques connexes	28
2.2.1.4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Loire Haute-Loire évolue	32
2.2.1.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Loire Haute-Loire	37
2.2.1.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	40
2.3Gestion des risques	42
2.3.1 <i>Risques de crédit</i>	42
2.3.1.1. Exposition et concentration	43
2.3.1.2. Coût du risque	45
2.3.1.3. Application de la norme IFRS9	45
2.3.2 <i>Risques de de marché</i>	51
2.3.3 <i>Gestion du Bilan</i>	54
2.3.3.1 La gestion du bilan – Les risques financiers structurels	54
2.3.3.2 Ratios réglementaires	58
2.3.4 <i>Risques opérationnels</i>	59
2.3.4.1 Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres	60
2.3.4.2 Assurance et couverture des risques opérationnels	60
2.3.5 <i>Risques juridiques</i>	61
2.3.6 <i>Risques de non-conformité</i>	61

3 Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2025	61
3.1.Cadre Général	62
3.2.Etats financiers consolidés	63
COMPTE DE RESULTAT	63
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	64
BILAN ACTIF	65
BILAN PASSIF	66
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	67
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	68
3.3Notes annexes aux état financiers consolidés intermédiaires résumés	71
3.3.1Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	71
3.3.3.1 Normes applicables et comparabilité	71
3.3.3.2 Principes et méthodes comptables	72
3.4.Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	74
3.4.1. Principales opérations de structure	74
3.4.2. Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2025	74
3.4.3. Autres événements significatifs de la période	75
3.5.Risque de crédit.....	76
3.5.1. Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période.....	76
3.5.2. Expositions au risque souverain	83
3.6. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	85
3.6.1 Produits et charges d'intérêts	85
3.6.2 Produits et charges de commissions	86
3.6.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	86
3.6.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	88
3.6.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	88
3.6.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat	88
3.6.7 Produits (charges) nets des autres activités	88
3.6.8 Charges générales d'exploitation	88
3.6.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	89
3.6.10 Coût du risque	90
3.6.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs	91
3.6.12 Impôts	91
3.6.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	92
3.7Informations sectorielles	93
3.7.1 Information par secteur opérationnel	93
3.7.2 Présentation des pôles métiers	93
3.8Notes relatives au bilan	94
3.8.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	94
3.8.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	95
3.8.3 -Actifs financiers au coût amorti	97
3.8.4 Passifs financiers au coût amorti	98
3.8.5 Immeubles de placement	100

3.8.6	<i>Ecarts d'acquisition</i>	100
3.8.7	<i>Provisions</i>	100
3.8.8	<i>Dettes subordonnées</i>	102
3.8.9	<i>Capitaux propres</i>	103
3.9	<i>Engagements de financement et de garantie et autres garanties</i>	104
3.10	<i>Reclassements d'instruments financiers</i>	106
3.11	<i>Juste valeur des instruments financiers et informations diverses</i>	107
3.11.1	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	107
3.11.2	<i>Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3</i>	110
3.11.3	<i>Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti</i>	113
3.12	<i>Parties liées</i>	114
3.13	<i>Événements postérieurs au 30 juin 2025</i>	114
4.	Attestation du responsable de l'information financière	115
5.	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2025.....	116

1. Examen de la situation Financière et du résultat N

1.1. La situation économique

1.1.1. Environnement Economique et financier global

Rétrospective premier semestre 2025

Un environnement encore plus conflictuel et imprévisible, source de ralentissement

C'est dans un environnement encore plus conflictuel et imprévisible, marqué par des guerres ouvertes et des tensions géopolitiques et commerciales puissantes, que s'est déroulé le premier semestre. La guerre en Ukraine est demeurée une question majeure et irrésolue : les initiatives du président D. Trump censées conduire à un arrêt du conflit se sont révélées infructueuses tout en signalant la réorientation stratégique américaine souhaitant, notamment, se désengager de la protection du territoire européen. Les déclarations du président Trump relatives à l'OTAN (exigence de dépenses militaires à 5% du PIB) ont contraint l'Europe à accélérer la refonte de sa stratégie de défense, comme en témoigne l'annonce d'un Livre blanc détaillant des mesures de soutien à la défense pour 800 milliards d'euros. Alors que le conflit israélo-palestinien s'est prolongé sans qu'aucune solution politique pérenne ne semble se dessiner, les tensions internationales ont culminé en juin à l'occasion de l'attaque d'Israël, rapidement rejoint par son allié américain, contre l'Iran. Après douze jours d'affrontements, un cessez-le-feu a été annoncé le 24 juin.

Le retour de Donald Trump à la présidence américaine s'est évidemment traduit une offensive protectionniste d'une violence non anticipée. Cette offensive a culminé avec le « *Liberation Day* » du 2 avril, à l'occasion duquel des droits de douane, dits « réciproques », ont été imposés à l'ensemble des partenaires commerciaux des Etats-Unis. Si la Chine a été particulièrement ciblée, l'Union Européenne a également été sévèrement visée alors même que les pays participant à l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA, Etats-Unis, Canada, Mexique) n'étaient pas épargnés puisque sujets aux droits de douane sectoriels partout applicables (acier, aluminium, automobile, semi-conducteurs). Ces annonces ont néanmoins été suivies d'un « rétropédalage » présidentiel dès le 9 avril assorti d'un abaissement des tarifs réciproques à 10% et une trêve de 90 jours a été décidée afin de permettre la négociation d'accords commerciaux bilatéraux. À l'échéance de cette pause (9 juillet), le président américain a décidé une prolongation (1er août) offrant un espoir aux partenaires commerciaux majeurs (Union européenne, Japon, Corée du Sud) de parvenir à des accords susceptibles d'alléger les droits de douane tout en laissant les acteurs économiques dans l'incertitude sur les conditions commerciales internationales. Seuls le Royaume-Uni, la Chine et le Vietnam ont, en effet, signé un accord.

L'imprévisibilité de la politique commerciale américaine, composée d'annonces fracassantes suivies de revirements partiels, a généré une incertitude permanente se traduisant, au cours du premier semestre, par des performances économiques et financières contrastées entre pays et suggérant un ralentissement mondial plus net. Le FMI a ainsi révisé à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2025 à 2,8% (soit une baisse de -0,5 point de pourcentage, pp, par rapport à sa prévision de janvier et à la croissance observée en 2024).

L'économie américaine a envoyé des signes précoce de ralentissement, pénalisée par un ralentissement de la consommation mais surtout une hausse puissante des importations, les entreprises cherchant à constituer des stocks avant l'entrée en vigueur des nouveaux droits de douane. Le PIB s'est contracté de 0,5% au premier trimestre (variation trimestrielle annualisée). Après s'être modérée tout en restant toutefois supérieure à l'objectif de 2% de la Réserve fédérale (Fed), l'inflation (en glissement annuel) s'est établie à 2,7% en juin (après 2,4% en mai). L'inflation sous-jacente (hors prix des composantes volatiles, alimentation et énergie) a atteint 2,9% ; l'augmentation des tarifs douaniers (bien que non aboutie) semble déjà visible sur le coût de certains biens (meubles, textile et habillement, électroménager). Malgré ces turbulences, le marché de l'emploi est resté relativement robuste (taux de chômage à 4,2% en mai toujours à l'intérieur de la fourchette étroite dans laquelle il évolue depuis mai 2024), constituant un point d'ancrage pour une économie par ailleurs fragilisée.

En **Chine**, en dépit d'un contexte extérieur très dégradé et des droits de douane américains punitifs, la croissance (5,4% et 5,2% au premier puis au deuxième trimestres) s'est stabilisée au-dessus de la cible officielle fixée à 5% en 2025. Alors que la consommation est languissante, une faiblesse qui transparaît dans l'absence d'inflation (elle n'a plus dépassé 1% en glissement annuel depuis février 2024), les exportations ont continué d'accélérer apportant une contribution étonnante à la croissance. A 2,1 points de pourcentage au premier trimestre 2025, la contribution de la demande extérieure nette a atteint un niveau historique (hors Covid) : elle reflète la domination incontestable de la Chine sur le secteur manufacturier mondial, même si des effets positifs temporaires (anticipation des droits de douane américains en début d'année) ne doivent pas être oubliés.

Dans un environnement peu favorable, la zone euro a bien résisté, avec une croissance tout d'abord estimée à 0,3% (en variation trimestrielle) puis revue à la hausse (0,6% soit 1,5% sur un an). La croissance de la zone euro a principalement été tirée par l'investissement, puis la demande extérieure nette et enfin la consommation des ménages (avec des contributions respectives à la croissance de 0,4 pp, 0,3 pp et 0,1 pp) alors que les stocks ont soustrait 0,1 pp de croissance et que les dépenses publiques finales ont été « neutres ». Cette performance globale a continué de masquer des fortunes nationales diverses : au sein des plus grands pays membres, l'Espagne a continué d'afficher une croissance très vive (0,6%) et l'Allemagne a rebondi (0,4%) alors que l'Italie et la France ont affiché des rythmes de croissance, respectivement, assez soutenu (0,3%) et faible (0,1%). La poursuite de la désinflation (à 1,9% en glissement annuel en mai après 2,2% en avril et 2,6% en mai 2024) et l'ancrage des anticipations ont rendu possible la poursuite de l'assouplissement monétaire par la BCE, rassurée sur la convergence de l'inflation vers son objectif de 2%.

En **France**, plus particulièrement, après avoir profité de l'impulsion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris au troisième trimestre 2024 (+0,4% en variation trimestrielle), l'activité avait légèrement diminué par effet de contrecoup (-0,1%) au dernier trimestre de l'année passée. Elle s'est reprise au premier trimestre 2025 mais la progression est restée faible (+0,1%). La demande intérieure, en contribuant négativement à la croissance, est largement responsable de cette atonie. La consommation des ménages a en effet diminué (-0,2%), minée par un taux d'épargne record (18% du revenu disponible des ménages contre 15,4% dans la zone euro) depuis 45 ans (hors période Covid), tandis que la consommation publique a ralenti (+0,2% après +0,4%). L'investissement a poursuivi sa stagnation reflétant des entreprises plus endettées en France que dans le reste de la zone euro (ce qui les rend plus vulnérables à la hausse passée des taux d'intérêt) et l'effort budgétaire des administrations publiques pour réduire le déficit public. Ainsi, au premier trimestre, la demande intérieure a pesé sur la croissance (-0,1 pp). C'est néanmoins surtout le commerce extérieur qui l'a sapée (-0,8 pp) du fait de l'effondrement des exportations, notamment aéronautiques. Contrairement à ses pairs européens, la France n'a donc pas bénéficié de la nette hausse du commerce mondial au premier trimestre (+1,7%), en anticipation des droits de douane américains.

En termes de politiques monétaires, le premier semestre 2025 a été marqué par une divergence notable entre le *statu quo* de la Réserve Fédérale (Fed) et la poursuite de son assouplissement par la Banque centrale européenne (BCE). La BCE a procédé à quatre baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) chacune, portant la baisse cumulée du taux de dépôt (2% depuis le 11 juin) à 200 pb depuis le début de l'assouplissement (juin 2024). En revanche, après avoir abaissé son taux directeur de 100 pb en 2024 (à 4,50%), la Fed les a maintenus inchangés en raison des progrès trop timides sur l'inflation alors même que la croissance ne semblait pas définitivement mise en péril. Les risques inflationnistes liés aux droits de douane l'ont conduite à adopter une posture très prudente et abondamment critiquée par le président D. Trump.

Les **marchés financiers**, tout en restant soumis à des accès de nervosité liés aux événements géopolitiques, ont largement évolué au gré de la lecture des ambitions affichées par D. Trump mais aussi de leur faisabilité et de ses propres revirements. Ainsi, le thème de l'exception américaine du début d'année (croissance excédant le potentiel, résistant malgré des taux d'intérêt voués à augmenter, statut privilégié du dollar, capacité illimitée à s'endetter et à faire porter les risques par le reste du monde) a ainsi été supplanté par celui du désamour à l'égard des actifs américains consécutif au « *Liberation Day* ». À la suite du « rétropédalage » du président annonçant une pause de 90 jours, de sérieux doutes ont été émis sur sa capacité à véritablement tenir ses engagements tant domestiques qu'internationaux. Les périodes marquées par un sentiment exagérément négatif ont donc alterné avec celles dominées par un sentiment tout aussi exagérément positif.

Les **marchés obligataires** ont donc connu des mouvements contrastés. Au cours du premier semestre, aux Etats-Unis, la baisse des rendements¹ sur les maturités courtes a finalement été assez nette (près de 60 pb pour le taux de swap deux ans à près de 3,50%) et a excédé celle du taux du swap dix ans (en recul de 38 pb à 3,69%) offrant à la courbe une pente plus marquée. Malgré la baisse du rating de la part de Moody's, le rendement des obligations souveraines à dix ans (*US Treasuries*) s'est replié de concert avec le taux de swap de même maturité, auquel il est supérieur de plus de 50 pb (à 4,23%). Dans la zone euro, la pentification, moins sensible, s'est opérée de façon différente : baisse moins marquée du taux de swap deux ans (de 22 pb à 1,90%) et remontée du taux de swap dix ans (de 23 pb à 2,57%). Sous l'effet du programme budgétaire expansionniste du gouvernement Merz, le rendement allemand à dix ans (Bund) s'est redressé (24 pb à 2,61%) et excède le taux swap de même maturité des quelques points de base. Les *spreads* contre swap dix ans des souverains européens de référence se sont resserrés au cours du premier semestre : l'Italie enregistre la plus belle performance (*spread* en repli de 27 pb à 90 pb). Cette amélioration reflète une perception plus favorable des finances publiques italiennes et une certaine stabilité politique, contrastant avec les turbulences des années précédentes. La croissance italienne a, en outre, témoigné d'une résilience inattendue face aux tensions commerciales. Pénalisé, depuis la dissolution de juin 2024, par une absence préjudiciable de majorité parlementaire mais aussi par des finances publiques très dégradées, le *spread* français s'est néanmoins resserré au cours du semestre, passant d'un niveau élevé (85 pb) à 71 bp. Il excède désormais le *spread* espagnol (à 67 pb).

Sur les **marchés actions**, les indices européens ont surperformé leurs homologues américains, l'Euro Stoxx 50 progressant de 10% depuis le début de l'année (avec une hausse spectaculaire de près de 25% pour le secteur bancaire) tandis que le S&P 500, beaucoup plus volatil sur la période, a enregistré une hausse de près de 7%, soutenu par les valeurs de haute technologie. A la faveur de la versatilité de la politique américaine, économique mais aussi internationale, le **dollar** a perdu de sa superbe ; l'euro s'est apprécié de 14% contre dollar et de 6% en termes effectifs nominaux. Enfin, le **cours de l'or** a progressé de 26% au cours du premier semestre, pour même atteindre un record historique de 3 426 dollars l'once en avril, confirmant ainsi son statut de valeur refuge privilégiée en cette période d'intense incertitude.

Perspectives 2025-2026

Un contexte anxiogène, quelques résistances inédites

C'est dans un environnement international encore plus incertain dont on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blocage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, etc.) que prend place le scénario économique et financier qui a déjà dû supporter la versatilité et l'imprévisibilité de la politique économique américaine.

Notre scénario économique pour les **Etats-Unis** a toujours été calé sur une séquence en deux temps suivant le tempo de la politique économique envisagée par D. Trump : impact positif sur l'inflation mais négatif sur la croissance des droits de douane (qui relèvent des prérogatives présidentielles) puis effet favorable mais postérieur d'une politique budgétaire agressive (qui suppose l'approbation du Congrès). Bien que nos prévisions pour 2025 aient été légèrement revues à la baisse, notre scénario américain a maintenu son cap, calé sur le calendrier des mesures de politiques économiques : tout en échappant à la récession, la croissance afficherait un net repli en 2025 couplé à un redressement de l'inflation, avant de retrouver du tonus en 2026.

Même avec la récente désescalade, les taux de droits de douane restent nettement plus élevés qu'ils ne l'étaient avant la deuxième élection de Donald Trump. L'impact négatif de la nouvelle politique commerciale est le principal moteur de la baisse de la croissance prévue en 2025 (1,5% après 2,8% en 2024) alors que les aspects plus favorables (« *One Big Beautiful Bill* », baisses d'impôts, déréglementation) contribueraient au rebond attendu en 2026 (2,2%). L'hypothèse d'une récession en 2025 est écartée en raison de fondamentaux solides dont la moindre sensibilité aux taux d'intérêt, la situation financière très saine des ménages, un marché du travail resté relativement robuste, même si on y décèle des signes de dégradation. Malgré le ralentissement attendu de la croissance, nos prévisions d'inflation ont été revues à la hausse. Les droits de douane devraient occasionner une augmentation de l'inflation en glissement annuel d'environ 80 points de base (pb) au point d'impact

¹ On se réfère à la variation entre la valeur au 30 juin 2025 et la valeur 1^{er} (ou 2) janvier 2025 ; la dernière valeur est celle de la variable concernée au 30 juin 2025.

maximal. Bien que cet effet soit temporaire, l'inflation (en moyenne annuelle) atteindrait 2,9% en 2025 et 2,7% en 2026. Elle continuerait donc d'excéder 2%, l'inflation sous-jacente se stabilisant aux alentours de 2,5% fin 2026.

Dans un environnement extérieur conflictuel et imprévisible, l'**Europe** trouverait son salut dans sa demande domestique lui permettant de mieux résister au ralentissement mondial. Deux scénarios alternatifs, entre lesquels l'équilibre est délicat, sont en effet susceptibles de se déployer : un scénario de résilience de l'économie de la zone euro fondée sur une augmentation de la dépense privée mais aussi, voire surtout, de la dépense publique en défense et en infrastructures ; un scénario de stagnation de l'activité sous l'effet d'un cumul de chocs négatifs : chocs de compétitivité liés aux droits de douane plus élevés, appréciation de l'euro et impact négatif de l'incertitude sur la confiance des agents privés. Nous privilégions le scénario de résistance sur fond de bonne tenue du marché du travail, de situation économique et financière saine des agents privés et d'impulsion favorable du cycle du crédit. La mise en œuvre effective des dépenses publiques additionnelles, tout particulièrement du « bazooka allemand »², mérite certes d'être confirmée. Mais ces dépenses pourraient offrir à la zone une croissance tirée par une demande domestique plus soutenue au moment où la croissance mondiale fléchirait. Elles offriraient une sorte d'exceptionnalisme, au regard surtout de la décennie passée, qui installerait la croissance de la zone euro sur un rythme supérieur au potentiel à moyen terme. La croissance de la zone euro en moyenne annuelle serait en légère accélération en 2025 au rythme de 0,9% et se renforcerait à 1,3% en 2026. L'inflation moyenne continuerait de s'assagir pour atteindre 2,1% et 1,8% en 2025 et 2026, respectivement.

En **Allemagne**, l'économie anémiée devrait retrouver le chemin d'une croissance robuste. Bien que plus exposée que ses partenaires aux politiques protectionnistes, l'économie serait stimulée par le plan d'investissement public. Ce plan et la levée de barrières qui semblaient jusqu'à présent insurmontables pour financer des investissements en infrastructures et défense permettent d'espérer un redémarrage significatif bien que non immédiat. Si les effets risquent d'être minimes en 2025 en raison de retards de mise en œuvre, un flux de fonds notable est attendu en 2026, avec des effets d'entraînement positifs pour les voisins européens et l'ensemble de la zone euro. La croissance allemande pourrait se redresser significativement, passant de -0,2% en 2024 à 0,1% en 2025 et, surtout, 1,2% en 2026. En **France**, la croissance devrait se montrer de nouveau poussive au deuxième trimestre 2025, avant d'accélérer légèrement au second semestre. Le véritable rebond n'interviendrait qu'en 2026, sous l'effet du redémarrage de l'investissement et des premières retombées favorables des mesures publiques allemandes. Les risques restent principalement orientés à la baisse sur l'activité à court terme. Notre scénario retient des taux de croissance de, respectivement, 0,6% et 1,2% en 2025 et 2026 (après 1,1% en 2024). En **Italie**, rattrapage incomplet et baisse récente du pouvoir d'achat, malgré la vigueur de l'emploi, limiteraient le potentiel de redressement de la consommation des ménages. Les surprises positives sur l'investissement se prolongeraient avec l'amélioration des conditions de financement et les subventions à la transition énergétique et numérique. Si la faiblesse récente des commandes industrielles peut peser sur l'investissement productif, la construction résiste. Un doute persiste néanmoins sur le potentiel de croissance avec une allocation sectorielle postpandémie en faveur des secteurs moins productifs. La croissance atteindrait 0,6% en 2025 puis 0,7% en 2026 (après 0,7% en 2024).

Le scénario central tracé pour la zone euro (élaboré et chiffré en juin) table sur un *statu quo* dans la confrontation tarifaire avec les États-Unis au 4 juin, soit une hypothèse de hausse généralisée des droits de douane à 10% (à l'exception des produits exemptés) de 25% sur l'automobile et de 50% sur l'acier. Les risques associés à ce scénario central sont baissiers. Le scénario de stagnation pourrait se matérialiser si la confrontation commerciale avec les États-Unis devait se durcir, si la contrainte de compétitivité devait mordre davantage, si la confiance des agents privés se dégradait sensiblement et, enfin, si la relance budgétaire était mise en œuvre plus graduellement qu'anticipé.

Un contexte aussi incertain, porteur de ralentissement mondial et de contraction des débouchés à l'exportation, aurait certainement par le passé (un passé pas si lointain) impliqué une « sous-performance » des **économies émergentes**, en outre handicapées par l'aversion des marchés au risque, une hausse de leurs taux d'intérêt et des pressions sur leurs devises. Or, malgré les droits de

² Le Parlement a adopté en mars la création d'un fonds d'investissement en infrastructures de 500 milliards d'euros sur douze ans. Une première phase de la réforme du frein à l'endettement a aussi été votée ; elle permettra aux régions d'enregistrer un déficit structurel pouvant aller jusqu'à 0,35% du PIB. Enfin, les dépenses de défense supérieures à 1% du PIB seront exemptées du calcul du déficit. L'adoption de ces mesures a permis de briser des barrières qui semblaient jusqu'à présent insurmontables pour financer des investissements en infrastructures et défense.

douane (dont les effets seront évidemment très différents selon les économies), notre scénario reste, globalement, plutôt optimiste à l'égard des grands pays émergents. Ceux-ci pourraient faire preuve d'une résistance inédite grâce à des soutiens susceptibles d'amortir partiellement les impacts d'un environnement peu porteur : vigueur relative des marchés de l'emploi, demande intérieure assez solide, assouplissement monétaire (à de rares exceptions près), décélération chinoise limitée (après avoir bien résisté au premier semestre, la croissance approcherait 4,5% en 2025 en raison du ralentissement anticipé au second semestre et lié la guerre commerciale). Enfin, les devises émergentes ont correctement résisté et le risque d'éventuelles hausses de taux défensives, pénalisant la croissance, est plus faible que ce que l'on aurait pu redouter. Ces perspectives relativement positives s'accompagnent, cependant, de risques plus élevés qu'habituellement, en raison de l'imprévisibilité des politiques américaines.

En termes de **politiques monétaires**, la fin des cycles d'assouplissement se rapproche. Aux États-Unis, le scénario (net fléchissement en 2025, rebond en 2026, hausse de l'inflation qui continuerait d'excéder significativement la cible), mais aussi les incertitudes qui l'entourent devraient inciter la **Fed** à la patience en dépit des exhortations de D. Trump en faveur d'une politique plus souple. La Fed procéderait à un léger assouplissement suivi d'une longue pause. Notre scénario table toujours sur deux réductions en 2025, mais les décale d'un trimestre (en septembre et décembre, contre juin et septembre auparavant). Après ces deux baisses, la Fed maintiendrait ses taux inchangés avec une limite supérieure maximale de 4% tout au long de 2026.

Quant à la **BCE**, bien qu'elle se refuse à exclure toute future baisse de taux, elle pourrait bien être arrivée à la fin de son cycle de baisse en raison d'une croissance supposée se redresser et une inflation à la cible. Bien évidemment, une détérioration de l'environnement économique justifierait davantage d'assouplissement : la BCE se tient prête à baisser ses taux, si nécessaire. Notre scénario retient le maintien du taux de dépôt à 2% en 2026.

Du côté des **taux d'intérêt**, aux États-Unis, risque d'inflation tenace et de trajectoire budgétaire jugée insoutenable, notation AAA compromise, versatilité des décisions économiques, inquiétudes accrues des investisseurs exercent des pressions haussières. Notre scénario retient un taux souverain (*US Treasury*) à dix ans vers 4,70% fin 2025 et de 4,95% fin 2026. Dans la zone euro, croissance résistante et prévue en accélération, inflation à la cible et BCE supposée avoir presque achevé son assouplissement plaident pour une légère remontée des taux d'intérêt et une stabilisation, voire un resserrement, des spreads souverains. Le taux allemand à dix ans (Bund) pourrait ainsi approcher 2,90% fin 2025 et 2,95% fin 2026. Sur la même maturité, le spread offert par la France par rapport au Bund oscillerait autour de 60/65 pb et celui de l'Italie se contracterait pour atteindre 90 pb fin 2026. Enfin, le **dollar** continue à perdre de sa superbe. Inconstance et imprévisibilité des politiques économiques menées par D. Trump, perspectives budgétaires américaines dégradées, spéculations sur les intentions officielles de dépréciation du dollar, résistance des autres économies autant de facteurs qui mettent le dollar sous pression sans pour autant annoncer sa disparition comme monnaie de réserve essentielle à brève échéance. Le cours euro/dollar s'établirait à 1,17 au quatrième trimestre 2025, avant de se déprécier en 2026 (1,10).

1.1.2. Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

La Caisse régionale Loire Haute-Loire couvre 2 départements dont la population est estimée à 1 004 600 en 2025 (+0.9% vs. 2020) répartie à hauteur de 776 600 (+1.1% vs. 2020) en Loire et 228 000 (+0.2% vs. 2020) en Haute-Loire (Source INSEE : 2025).

Le taux de chômage au sens du BIT au 4ème trimestre 2024, s'affiche à 7,5% pour la Loire et 5,5% pour la Haute-Loire contre un taux de chômage au niveau national de 7,3%.

Le taux de chômage entre le 4ème trimestre 2024 et le 4ème trimestre 2023 a diminué de 0,2 pt au niveau national (-0,1 pt dans la Loire et -0,2 en Haute-Loire).

L'agriculture :

La Loire compte 3 980 exploitations de 62 ha en moyenne, représentant 1,8 % des emplois (Source : CCI Loire : 2024)

La Loire a une forte spécificité en « viande et lait ». Les cultures de fruits et vignes prennent une place croissante sur le territoire.

La Haute-Loire compte également 3 980 exploitations de 60 ha en moyenne représentant 5,6 % des emplois, largement supérieur au niveau régional (1,8%), (source : CCI Haute-Loire : 2024)

La production agricole de Haute-Loire compte une industrie fromagère très présente. Les terroirs du département valorisent des productions de qualité comme la lentille verte du Velay (AOC), l'agneau noir, les petits fruits rouges, les veaux de boucherie ou le fin gras du Mézenc.

L'industrie :

La Loire est organisée principalement autour de neuf filières industrielles stratégiques : l'agroalimentaire, le bois, l'ingénierie/design/création industrielle, la logistique, la mécanique, le numérique, l'optique, les technologies médicales et le textile/habillement. Ces secteurs représentent, en 2022, 3 200 établissements employeurs, pour un effectif de 51 100 salariés.

Au total, on comptabilise, dans la Loire, 5 459 établissements soit 17,0 % des emplois.

Concernant la Haute-Loire, l'activité industrielle s'appuie sur quatre secteurs prédominants : la fabrication de produits en caoutchouc et plastique, l'agro-alimentaire, la métallurgie et le textile (fortement positionné sur des savoir-faire d'excellence).

Au total, le secteur industriel représente 2 608 établissements soit 19,1 % des emplois en Haute-Loire.

Au niveau régional, le taux d'emploi dans d'industrie s'élève à 14,3 % (Source CCI Auvergne Rhône-Alpes : 2024).

Le tertiaire et le commerce :

Dans la Loire, on dénombre 47 475 établissements soit 73,9 % des emplois et 12 854 établissements soit 67,6 % des emplois en Haute-Loire.

Les secteurs principaux en Loire et Haute-Loire sont le commerce de détail, les services aux entreprises, l'éducation, la santé, les actions sociales, le CHU de Saint-Etienne, l'enseignement supérieur (Source CCI Auvergne Rhône-Alpes : 2024)

1.1.3. Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

Le premier semestre 2025 est marqué par un rebond de l'activité.

Dans un contexte de concurrence renforcée, 10 500 nouveaux clients ont rejoint le Crédit Agricole Loire Haute-Loire au cours de ce premier semestre.

Le développement économique en Loire et Haute-Loire a été accompagné par plus de 680 M€ de nouveaux financements par la Caisse régionale. C'est une progression de +12,3 % par rapport au 1er semestre 2024 au profit des projets des particuliers, des agriculteurs, des professionnels et des entreprises sur l'ensemble du territoire.

Les encours de crédits clientèle atteignent ainsi 10,3 Mds€ (+0,6%) et le Crédit Agricole Loire Haute-Loire conforte sur une longue période son rôle de financeur majeur sur son territoire avec une part de marché tous crédits de plus de 30%³.

Dans le détail, les encours évoluent comme suit :

- Crédits habitat : +0,6 %,
- Crédits équipement +2,2 % (à destination des entreprises, des agriculteurs, des professionnels, des associations et des collectivités locales),
- Crédits de trésorerie -7 % (tirés par l'encours PGE qui continue à s'amortir).

Le bon niveau d'activité se traduit également par des encours de collecte en progression de +2,2 % sur un an à 16,6 Mds€.

La collecte bilan, premier levier de financement en circuit court, augmente de +0,2 % avec une hausse de +7,3 % sur les livrets et des dépôts à vue qui recommencent à progresser (+0,8 %). Dans le même

³ données au 30/04/2025

temps les encours d'épargne logement baissent (-6,7 %) et les tombées de dépôts à terme ne sont que partiellement renouvelées.

La collecte hors-bilan (+6,7 %) profite d'une bonne dynamique sur les produits d'assurance-vie (+6,5 %) qui permettent aux clients de la Caisse régionale d'avoir accès à une large gamme de fonds adaptés à leurs choix d'investissement.

Le Crédit Agricole Loire Haute-Loire, attentif à la protection de ses clients, de leurs biens et de leurs projets gère un portefeuille de plus de 377 000 contrats (multirisque habitation, assurances automobile et assurances santé et prévoyance, ...).

Cette bonne activité sur le semestre s'appuie sur un collectif de 1 396 collaborateurs (dont 76 alternants) engagés sur le territoire et dont l'expertise est renforcée pour accompagner tous les clients, des plus fortunés aux plus modestes, des particuliers aux entreprises. Conscient de l'évolution des usages le Crédit Agricole accélère également sa transformation digitale avec de nouvelles fonctionnalités sur son site de gestion des comptes en ligne et l'application « Ma Banque » utilisés par plus de 196 000 clients

La Caisse régionale renforce sa solidité par un bon niveau de résultat semestriel qui bénéficie du fort rebond de la marge d'intermédiation.

Le Produit Net Bancaire (PNB) affiche une progression de +4,6 % sur un an à 175,0 M€.

La Marge d'Intermédiation Globale (MIG) se redresse de +19,1 %, grâce à une bonne croissance des produits des crédits, accentuée par une contraction du coût du passif (baisse des taux des livrets réglementés notamment).

Les bonnes performances des investissements des fonds propres de la Caisse régionale et la hausse du dividende de la SAS Rue La Boétie⁴ se traduisent par une hausse de +4,4 % du PNB lié aux placements pour compte propre.

A 87,8 M€, les charges de fonctionnement sont contenues, elles augmentent de +1,2 % par rapport à juin 2024.

Le coût du risque s'établit à 11,7 M€ (en hausse de +0,4 M€), concentré sur le risque avéré (10,7 M€).

Le taux de créances dépréciées est orienté à la hausse mais reste maîtrisé à 2,59 % à fin juin 2025. Le taux de couverture des créances douteuses, dont créances en période d'observation, s'élève à 45,1 %.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés à 4,5 M€ (dont 1,5 M€ de surtaxe), le résultat net social atteint 70,5 M€ (+5,6 %).

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 50,6 M€ en intégrant 4,2 M€ de contribution du Groupe COFAM, filiale à 100 % de la Caisse régionale et qui déploie son activité dans les métiers des financements spécialisés.

Le cours du CCI s'établit à 70,52 € au 30 juin 2025 en progression de 13,9 % sur le premier semestre 2025.

La Caisse régionale a versé un dividende de 2,83 € le 06 juin 2025, soit un rendement de 4,6 % sur le cours du 31/12/2024.

⁴ La SAS Rue de la Boétie est la société par actions simplifiées, créée en 2001, qui rassemble toutes les actions de Crédit Agricole SA détenues par les Caisses Régionales (à tout moment plus de 50 %).

Chiffres clés en millions d'€uros	06-2025	Variation
Base individuelle		
Encours de collecte	16 639	+2,2 %
Encours de crédits clientèle	10 327	+0,6 %
PNB	175,0	+4,6 %
Charges de fonctionnement	(87,8)	+1,2 %
Résultat brut d'exploitation	87,2	+8,3 %
Résultat net social	70,5	+5,6 %

Chiffres clés en millions d'€uros	06-2025	Variation
Base consolidée		
PNB	233,2	-0,1 %
Charges de fonctionnement	(150,2)	+1,3 %
Résultat brut d'exploitation	83,1	- 2,5 %
Résultat net consolidé – part du Groupe	50,6	+4,8 %

La Caisse régionale respecte pleinement les exigences réglementaires en matière de ratio de liquidité.

Au 31 mars 2025, le niveau de fonds propres prudentiels représente 1,8 Mds€ et la Caisse régionale consolide son niveau de solvabilité avec un ratio de solvabilité CET1 de 33,8 % pour un minimum réglementaire de 11,5 %.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 2,9 Mds€ et représentent 18,9 % du bilan dont le total s'élève au 30/06/2025 à 15,5 Mds€. Les dettes envers la clientèle représentent 29,8 % du bilan, tandis que celles envers les établissements de crédits, essentiellement vis-à-vis de Crédit Agricole SA, au regard des règles de refinancement interne au Groupe, représentent 47,7 %.

Le Crédit Agricole Loire Haute-Loire, un modèle de banque engagée pour agir chaque jour pour la Loire et la Haute-Loire.

La Caisse régionale, banque coopérative et mutualiste, associe 45% de clients sociétaires (226 655 sociétaires). En 2025, plus de 7 200 d'entre eux sont venus à la rencontre des membres du Conseil d'Administration, de l'équipe de direction, des collaborateurs et des 750 élus de Caisses Locales lors des 60 rencontres sociétaires qui se sont tenues sur tout le territoire de la Loire et de la Haute-Loire.

A cette occasion, ils ont pu apprécier la solidité de notre modèle et découvrir les avancés du projet d'entreprise « Engagés ! » avec, notamment :

- la montée en puissance des nouveaux métiers comme les conseillers habitat et transition
- les offres de la Caisse régionale pour accompagner les clients dans la transition énergétique
- le renforcement de l'offre de logement sur le territoire avec le lancement en 2023 de l'activité d'investisseur dans l'immobilier. A ce jour la foncière « LHL Immobilier » s'est portée acquéreur de 359 logements (neuf ou ancien y compris avec rénovation) sur 18 sites en Loire et Haute-Loire pour un total de plus de 50 M€.

Ce semestre s'est conclu par le lancement de l'offre de « Banque des RH ». Nos chargés d'affaires entreprises et professionnels, nos experts et ceux du groupe Crédit Agricole accompagnent les chefs d'entreprises dans la mise en œuvre de solutions adaptées, pour apporter à leurs collaborateurs des opportunités d'épargne salariale, de préparation de la retraite, de couverture santé, d'assurance prévoyance et d'avantages salariés.

1.1.4. Les faits marquants

FCT Crédit Agricole Habitat 2025

Au 30/06/2025, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2025) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 17 avril 2025. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2025 pour un montant de 1,684 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 84,3 millions d'euros de titres subordonnés et pour 800 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (52%) et établissements de crédit (48%) pour un montant de 800 M€.

1.2. Analyse des comptes consolidés

1.2.1. Présentation du groupe de la Caisse régionale

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Loire Haute-Loire a évolué au cours du 1^{er} semestre 2025, de la manière suivante :

- Sortie de la STT Crédit Agricole Loire Haute Loire 2020 en janvier 2025 (arrivée à échéance) ;
- Entrée de la STT Crédit Agricole Loire Haute Loire 2025 en avril 2025.

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire ;
- 61 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale ;
- Du sous-Groupe COFAM (consolidé),
- De LHL Immobilier ;
- De la SCI CAM Loire Haute-Loire ;
- SAS CA LHL ENERGIES ;
- SAS CA LHL TRANSITIONS ;
- FCT CA Habitat 2022, 2024 et 2025 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en juin 2022, avril 2024 et avril 2025 ;
- FINAURA (influence notable).

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale exceptée FINAURA par la méthode de mise en équivalence.

1.2.2. Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale

En milliers d'€	Contribution au PNB Consolidé du groupe de la Caisse régionale	Contribution au Résultat Brut d'Exploitation Consolidé du groupe de la Caisse régionale	Contribution au Résultat Net Consolidé du groupe de la Caisse régionale
Caisse régionale	148 289	60 197	44 324
Sous-Groupe COFAM	81 459	19 766	4 205
Caisses Locales	2 777	2 454	1 439
STT	485	485	378
Autres Filiales *	234	181	297
TOTAL	233 244	83 083	50 643

* Les autres filiales comprennent CA LHL ENERGIES, CA LHL TRANSITIONS, la SCI LHL, LHL IMMOBILIER et la mise en équivalence de FINURA.

1.2.3. Résultat consolidé

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Variation en montant	Variation en %
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	322 245	323 504	(1 259)	-0,39%
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	(202 671)	(201 479)	(1 192)	0,59%
COMMISSIONS (PRODUITS)	78 418	85 074	(6 656)	-7,82%
COMMISSIONS (CHARGES)	(7 189)	(16 230)	9 041	-55,71%
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1 176	3 434	(2 258)	-65,75%
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS/PASSIFS DE TRANSACTION	26	26	0	0,00%
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS/PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1 150	3 408	(2 258)	-66,26%
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	38 068	35 561	2 507	7,05%
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES			0	
RÉMUNÉRATION DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (DIVIDENDES)	38 068	35 561	2 507	7,05%
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI			0	0,00%
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DU RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI EN ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT			0	0,00%
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DU RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES EN ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT			0	0,00%
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS	3 747	4 104	(357)	-8,70%
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	(550)	(439)	(111)	25,28%
RECLASSEMENT DES GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS LIÉ À L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION				0,00 %
PRODUIT NET BANCAIRE	233 244	233 529	(285)	-0,12%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(142 673)	(141 547)	(1 126)	0,80%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(7 488)	(6 733)	(755)	11,21%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	83 083	85 249	(2 166)	-2,54%
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT	(26 292)	(32 432)	6 140	-18,93%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	56 791	52 817	3 974	7,52%
QUOTE PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	300	132	168	127,27%
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	41	(7)	48	-685,71%
VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION				0,00%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	57 132	52 942	4 190	7,91%
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(6 489)	(4 608)	(1 881)	40,82%
RÉSULTAT NET D'IMPÔTS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES				0,00%
RÉSULTAT NET	50 643	48 334	2 309	4,78%
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	0	(0)	0	-2,67%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	50 643	48 334	2 309	4,78%

Le PNB reste globalement stable malgré les fluctuations suivantes le constituant :

- Au 30 juin 2024, les commissions intégraient un produit de 7 205 milliers d'euros et une charge de (9 225) milliers d'euros au titre de la marge collecte, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées » ;
- La baisse de la juste valeur des OPCVM de (-2) millions d'euros passant d'une MTM positive de + 1 million à une MTM négative de (1) million d'euros ;
- Une hausse des dividendes reçus passant de 35.6 millions d'euros à 38 millions d'euros, exclusivement due à la BOETIE qui nous a versé 36.5 millions d'euros en 2025 vs 34.2 millions d'euros en 2024.

La variation du résultat net consolidé du groupe Crédit Agricole s'explique donc principalement par :

- Un résultat brut d'exploitation en diminution de (2.2) millions d'euros et lié, notamment à :
 - Des charges d'exploitation en baisse (péréquation de TVA : (0.6) millions d'euros d'impact, principalement)
 - Une dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles, en lien avec la mise en service du système d'information de LOCAM dont l'impact est de (0.8) millions d'euros.
- Un résultat d'exploitation en hausse de 4 millions d'euros dû à la baisse du coût du risque provenant de LOCAM dont les modalités de calcul de provisionnement ont été modifiées au 31/12/2024.
- De la contribution exceptionnelle comptabilisée dans les comptes au 30/06/2025 ayant un impact de (1.5) millions d'euros sur le résultat net consolidé.

Les dividendes perçus entre sociétés appartenant au Groupe Loire Haute-Loire sont neutralisés.

1.2.4. Bilan consolidé et variation des capitaux propres

Bilan Actif

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation en montant	Variation en %
CAISSE, BANQUES CENTRALES	39 460	47 402	(7 942)	(16,75%)
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	187 248	185 158	2 090	1,13%
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	10 864	8 338	2 526	30,30%
AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	176 384	176 820	(436)	(0,25%)
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	30 101	31 335	(1 234)	(3,94%)
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	1 349 558	1 249 458	100 100	8,01%
INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES				0,00%
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	1 349 558	1 249 458	100 100	8,01%
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	13 432 833	13 307 100	125 733	0,94%
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 479 533	1 382 724	96 809	7,00%
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	11 256 510	11 239 893	16 617	0,15%
TITRES DE DETTES	696 790	684 483	12 307	1,80%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	14 066	19 269	-5 203	(27,00%)
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	5 474	6 383	-909	(14,24%)
COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	201 953	184 268	17 685	9,60%
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES			-	0,00%
PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE			-	0,00%
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	20 406	20 106	300	1,49%
IMMEUBLES DE PLACEMENT	18 348	18 592	-244	(1,31%)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	124 134	118 471	5 663	4,78%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 071	51 319	752	1,47%
ECART D'ACQUISITION				0,00%
TOTAL DE L'ACTIF	15 475 652	15 238 861	236 791	1,55%

La hausse de 237 millions d'euros du total bilan à l'actif est principalement due aux facteurs suivants :

- Aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en augmentation de + 100.1 millions d'euros s'expliquant par les éléments suivants :
 - La hausse de la juste valeur de SACAM MUTUALISATION de + 40.3 millions d'euros,
 - La hausse de la juste valeur de LA BOETIE de + 32.4 millions d'euros,
 - La capitalisation de l'avance de LA BOETIE pour + 6 millions d'euros,
 - La capitalisation de l'avance de SACAM AVENIR pour + 4.3 millions d'euros,
 - L'augmentation de capital réalisée sur CA LHL CAPITAL EXPANSION pour 15 millions d'euros.
- Aux actifs financiers au coût amorti en hausse de + 125.7 millions d'euros, notamment sur les prêts et créances sur les établissements de crédit de + 96.8 millions d'euros (hausse des placements monétaires de + 103 M€). Les créances sur la clientèle restent stables à 11.2 milliards d'euros et représentent 83.8 % des actifs financiers au coût amorti et 72.73 % (je trouve 72.74 % = 11 256 510/ 15 475 652) du total bilan qui s'élève à 15.48 milliards d'euros. Les titres de dettes, quant à eux, ont augmenté de 12.3 millions d'euros en raison d'achat d'OATI principalement.
- Aux comptes de régularisation et actifs divers due aux cotisations d'assurance PACIFICA de + 17 millions d'euros.

Bilan Passif

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation en montant	Variation en %
BANQUES CENTRALES			0	0,00%
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	10 943	8 375	2 568	30,66%
PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	10 943	8 375	2 568	30,66%
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION			0	0,00%
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	50 575	58 570	(7 995)	(13,65%)
PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	12 023 843	11 924 620	99 223	0,83%
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	7 374 855	7 227 832	147 023	2,03%
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	4 611 985	4 652 073	(40 088)	(0,86%)
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	37 003	44 715	(7 712)	(17,25%)
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-1 243	-1 243	0	0,00%
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	11 644	4 847	6 797	140,23%
COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	419 709	393 825	25 884	6,57%
DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES			0	0,00%
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE			0	0,00%
PROVISIONS	28 631	32 062	(3 431)	(10,70%)
DETTES SUBORDONNÉES			0	0,00%
TOTAL DETTES	12 544 102	12 421 056	123 046	0,99%
CAPITAUX PROPRES	2 931 550	2 817 805	113 745	4,04%
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	2 931 548	2 817 803	113 745	4,04%
CAPITAL ET RESERVES LIÉES	441 445	432 121	9 324	2,16%
RESERVES CONSOLIDÉES	1 983 996	1 922 842	61 154	3,18%
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	455 464	385 068	70 396	18,28%
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIVITÉS ABANDONNÉES			0	0,00%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	50 643	77 772	(27 129)	(34,88%)
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	2	2	0	(7,59%)
TOTAL DU PASSIF	15 475 652	15 238 861	236 791	1,55%

La hausse de 237 millions d'euros du total bilan passif est principalement due aux variations suivantes :

- Les instruments dérivés de couverture ont diminué de 8 millions d'euros en lien avec la baisse de la MTM des swap de taux.
- La hausse des passifs financiers au coût amorti de + 99 millions d'euros est due aux éléments suivants :
 - Des dettes envers les établissements de crédit en augmentation de + 147 millions d'euros répartis notamment, entre les emprunts en blanc CASA de + 66 millions d'euros, les avances globales classiques de + 54 millions d'euros et les avances spécifiques pour les covered bonds de + 15 millions d'euros. Ceux-ci représentent 47.65 % du total bilan.
 - Compensés par les dettes auprès de la clientèle en baisse de (40) millions d'euros concernant les DAT principalement. Elles représentent 29.80 % du total bilan.
 - Des emprunts obligataires en baisse de (8) millions d'euros dus à la fin de la STT 2020 – 606 dont l'impact est de (18) millions d'euros compensé par la souscription de la nouvelle STT 610 d'avril 2025 sur le marché pour + 11 millions d'euros.
- La hausse des comptes de régularisation et passifs divers est due à :
 - L'augmentation de capital non libérée de CA LHL EXPANSION de + 11.25 millions d'euros et,
 - La hausse de la dette de l'assuré vis-à-vis de PACIFICA de + 15 millions d'euros.
- Enfin, les capitaux propres ont augmenté de 113.7 millions d'euros avec l'affectation du résultat 2024 de 61.1 M€ et la hausse de la juste valeur par OCI de 70.4 millions d'euros (SACAM MUTUALISATION pour 32.4 millions d'euros et SAS LA BOETIE pour 40.3 millions d'euros, principalement). Ils s'élèvent dorénavant à 2,93 milliards d'euros et représentent 18,94% d'un total bilan s'élevant à 15.48 Milliards d'euros au 30 juin 2025.

1.2.5. Activité et résultat des filiales

En milliers d'euros	Total des dettes (A)	Dettes intragroupes	Capitaux propres (B)	% endettement A/B
Sous-groupe COFAM	1 042 767	857 745	435 866	239%

Ces chiffres sont issus des données consolidées des entités du Groupe COFAM.

Une dynamique commerciale solide dans un environnement exigeant

Au premier semestre 2025, LOCAM maintient une dynamique commerciale robuste avec près de 28000 dossiers de financement mis en place. Cette performance s'inscrit dans un marché des sociétés de financement toujours exigeant, marqué par une prudence accrue dans l'instruction des demandes. Dans ce contexte, une sélectivité renforcée a été appliquée aux flux entrants afin de préserver la qualité du portefeuille.

La production SIRCAM enregistre un recul temporaire, en lien avec la concentration du portefeuille sur quelques partenaires Grands Comptes et la saisonnalité de leur activité.

Parallèlement, l'encours COFAM atteint 1 211 millions d'euros au 30 juin 2025, marquant une phase de stabilisation après plusieurs exercices de croissance soutenue.

Les perspectives pour le second semestre appellent à un renforcement de la couverture commerciale. Il conviendra d'intensifier la présence terrain, d'affirmer une posture de conseil plus stratégique auprès des partenaires, et de garantir un suivi complet des portefeuilles.

Une gestion des risques maîtrisée dans un contexte économique toujours sous tension

Dans un environnement économique encore marqué par la volatilité, LOCAM renforce sa maîtrise des risques de financement. Le déploiement d'outils d'analyse avancés permet une identification plus fine des profils à risque. Malgré une sinistralité élevée notamment sur la génération 2022, le coût du risque reste contenu grâce à une politique de gestion rigoureuse. Les indicateurs opérationnels montrent des signes d'amélioration, avec une diminution des flux amiabiles et un ralentissement des procédures contentieuses.

Les taux de refinancement, en progression continue depuis 2022, se sont stabilisés au cours du semestre. Leur impact sur la marge financière reste significatif, mais avait été anticipé dans les prévisions annuelles.

Dans ce cadre, LOCAM peut s'appuyer sur une structure bilancielle solide, avec des fonds propres préservés, qui permettent de maintenir un niveau d'investissement élevé au service de la croissance du Groupe.

Une transformation engagée, au service de la performance opérationnelle

La trajectoire de transformation engagée depuis plusieurs exercices se poursuit conformément aux ambitions du plan stratégique. Le programme SESAME entre dans sa phase finale, avec des enjeux clés autour de la fiabilisation des données, de l'unification des outils back-office et de la modernisation des extranets partenaires et clients.

Au-delà de cette étape, l'objectif est clair : faire de la donnée un levier de performance, d'innovation et de pilotage stratégique. L'après-MEP marque l'ouverture vers de nouveaux usages, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'automatisation des processus.

1.3. Capital social et sa rémunération

1.3.1. Les parts sociales

(en euros)	Intérêts aux parts	Montant global
Exercice 2024	4.80 %	699 737
Exercice 2023	3.80 %	553 959
Exercice 2022	2.74%	399 434

1.3.2. Les Certificats coopératifs d'associés

(en euros)	Dividende unitaire	Montant global
Exercice 2024	2.83	9 314 416
Exercice 2023	2.76	9 084 024
Exercice 2022	3.00	9 873 939

1.3.3. Les Certificats coopératifs d'investissement

(en euros)	Dividende unitaire	Montant global
Exercice 2024	2.83	2 839 056
Exercice 2023	2.76	2 768 832
Exercice 2022	3.00	3 009 600

1.4. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives

Evénements postérieurs à la clôture

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a détecté aucun événement significatif postérieur au 30 juin 2025.

1.5. Informations diverses

1.5.1. Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du 27/03/2025

Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société CR CA LOIRE HAUTE LOIRE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CR CA LOIRE HAUTE LOIRE à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 6 749 titres
- 171 042.26 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 226
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 268
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 2 287 titres pour 156 913.07 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 2 843 titres pour 198 125.73 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 7 305 titres
- 128 733.85 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 214
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 236
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 1 659 titres pour 93 924.27 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 1 736 titres pour 99 321.34 €

- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 8 332 titres
 - 76 111.38 € en espèces

La mise en œuvre du présent bilan est réalisée conformément à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

1.5.2. Calendrier des publications

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire communique son calendrier de publication¹ des résultats pour l'année 2025.

Arrêtés des comptes	Dates de publication ²
Année 2024	Lundi 3 février 2025
S1/2025	Lundi 28 juillet 2025

⁽¹⁾ Ce calendrier peut faire l'objet d'une revue annuelle et figurera dans le rapport annuel de la société

⁽²⁾ Avant ouverture de la bourse

2. Facteurs de risques et informations prudentielles

2.1. Informations prudentielles

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit “CRR”) tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit “CRR 2”) impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d’investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 »:

<https://www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire/particulier/informations/informations-financieres.html>

Situation au 30 juin 2025

L’adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2025	31/12/2024
	phasé	phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 792 932	1 790 250
dont Instruments de capital et réserves	2 879 866	2 800 382
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 086 934)	(1 010 132)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 792 932	1 790 250
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	11 998	11 938
FONDS PROPRES TOTAUX	1 804 929	1 802 188
 TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	 5 415 034	 5 763 902
 RATIO CET1	 33,11%	 31,06%
 RATIO TIER 1	 33,11%	 31,06%
 RATIO TOTAL CAPITAL	 33,33%	 31,27%
 TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	 13 150 938	 13 082 064
 RATIO DE LEVIER	 13,63%	 13,68%

Au 30 juin 2025, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse régionale Loire Haute-Loire sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2.2. Facteurs de risques

2.2.1. Facteurs de risques liés à la Caisse régionale Loire Haute-Loire et à son activité

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale Loire Haute-Loire sont présentés dans la présente partie sous les six catégories suivantes : (2.2.2.1) risques de crédit et de contrepartie, (2.2.2.2) risques financiers, (2.2.2.3) risques opérationnels et risques connexes, (2.2.2.4) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Loire Haute-Loire évolue, (2.2.2.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Loire Haute-Loire et (2.2.2.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale Loire Haute-Loire considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale Loire Haute-Loire s'il se concrétisait à l'avenir. Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.2.1.1. Risques de crédit et de contrepartie

LE GROUPE CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE EST EXPOSÉE AU RISQUE DE CREDIT DE SES CONTREPARTIES

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale Loire Haute-Loire lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions

significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale Loire Haute-Loire cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale Loire Haute-Loire est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2025, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du groupe consolidé Crédit Agricole Loire Haute-Loire (incluant le groupe COFAM et autres filiales consolidées) s'élevait à 15 624 millions d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 65 % sur la clientèle de détail, 12 % sur les entreprises, 3% sur les États et 15% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé la Caisse régionale Loire Haute-Loire étaient respectivement de 4 593,9 millions d'euros et 70,5 millions d'euros au 30 juin 2025.

a) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire liée à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale Loire Haute-Loire comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse régionale Loire Haute-Loire est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés.

Bien que la Caisse régionale Loire Haute-Loire s'efforce de constituer des provisions adaptées, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que les évolutions macroéconomique et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitude macroéconomique et géopolitique. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aigues, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou à leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Au 30 juin 2025, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du groupe consolidé Crédit Agricole Loire Haute-Loire (incluant le groupe COFAM et autres filiales) s'élevait à 13,7 milliards d'euros.

Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 311.9 millions d'euros (Stage 1, 2 et 3).

Le coût du risque sur encours sur le deuxième trimestre 2025⁵ du groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire s'élève à 26.3 millions d'euros.

b) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Au 30 juin 2025, l'exposition brute de la Caisse régionale Loire Haute-Loire sur les corporates industriels et commerciaux (entreprises), c'est-à-dire les secteurs hors activités financières et d'assurance, administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien s'élève à 1 059.7 millions d'euros (EAD) (dont 46.7 millions d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de près de 52.16%.

c) La Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

Au 30 juin 2025, les expositions crédit de la Caisse régionale Loire Haute-Loire sur la filière « personnes privées » s'élevaient à 6 906.3 millions d'euros (EAD), soit 57.5% des expositions au risque de crédit.

Les expositions crédit sur autres filières d'activités économiques sont diversifiées ce qui permet à la Caisse régionale d'être modérément exposé à un impact disproportionné sur un secteur.

d) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale Loire Haute-Loire

La capacité de la Caisse régionale Loire Haute-Loire à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions.

Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale Loire Haute-Loire à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale Loire Haute-Loire serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale Loire Haute-Loire

ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale Loire Haute-Loire au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2025, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale Loire Haute-Loire sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 881.9 millions euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales) dont 844.8 millions d'euros en méthode notations internes (essentiellement sur la filiale COFAM (LOCAM & SIRCAM)).

e) Le groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire est faiblement exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Le territoire national compose très largement le pays des engagements commerciaux (risque de crédit et de contrepartie) du groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire (incluant le groupe COFAM), avec une prédominance sur la région Auvergne Rhône-Alpes. Pour autant, le groupe accompagne ses clients à l'étranger.

Le montant des engagements commerciaux du groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire (incluant le groupe COFAM) est au 30 juin 2025 de 79.4 millions d'euros au titre du risque pays.

Au 30 juin 2025, les engagements commerciaux dans les pays de rating inférieur à « B » sur la base de l'échelle de notation interne du Groupe Crédit Agricole, hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, Islande et Andorre) s'élevaient à 9.2 millions d'euros.

Une dégradation des conditions économiques, financières, politiques, juridiques, réglementaires ou sociales de ces pays et régions entraînerait des répercussions modérées sur le Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

f) La Caisse régionale Loire Haute-Loire est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse régionale Loire Haute-Loire n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

2.2.1.2. Risques financiers

a) Les risques liés au manque de visibilité, à des pressions sur les taux courts, à une remontée des taux longs pourraient impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale Loire Haute-Loire

Grâce à la désinflation, tout en poursuivant la réduction de son bilan, la BCE a entamé en juin 2024 son assouplissement monétaire et réduit, sur un an, ses taux de refinancement (à 2,15% en juin 2025) et de dépôt (à 2%) de, respectivement, 235 points de base (pb) et 200 pb. Grâce à la convergence de l'inflation vers la cible de 2%, dans un contexte de croissance médiocre de la zone euro mais plus résistante (prévue à 0,9% en 2025 puis à 1,3% en 2026) grâce à une demande interne progressivement soutenue par le programme de relance allemand, la BCE pourrait être parvenue à la fin de son cycle d'assouplissement. Outre le risque de chocs sur les prix en amont, ce statu quo pourrait être contrarié par l'influence de la politique monétaire et des taux d'intérêt aux États-Unis où le risque inflationniste est désormais plus élevé en raison, notamment, de l'imposition de droits de douane.

Ainsi, aux Etats-Unis, les droits de douane devraient occasionner une augmentation de l'inflation en glissement annuel d'environ 80 pb au point d'impact maximal. L'inflation (prévue à 2,9% en 2025 et 2,7% en 2026 en moyenne annuelle) continuerait d'excéder 2%. Ce scénario, mais aussi les incertitudes qui l'entourent, vont complexifier les arbitrages de la Fed. Celle-ci pourrait procéder à un léger

assouplissement (prévision de deux réductions de 25 pb en septembre et décembre 2025) suivi d'une longue pause (Fed funds à 4% tout au long de 2026) mais sous réserve d'une plus grande visibilité. Par ailleurs, toujours aux États-Unis, risque d'inflation tenace et trajectoire budgétaire jugée insoutenable, notation AAA compromise, versatilité des décisions économiques, inquiétudes accrues des investisseurs exercent des pressions haussières sur les taux d'intérêt souverains. Dans la zone euro, croissance résistante et prévue en accélération, inflation à la cible et BCE supposée avoir presque achevé son assouplissement plaident pour une légère remontée des taux d'intérêt et une stabilisation, voire un resserrement des spreads souverains. Le taux allemand à dix ans (Bund) pourrait ainsi approcher 2,90% fin 2025 et 2,95% fin 2026. Sur la même maturité, le spread offert par la France par rapport au Bund oscillerait autour de 60/65 pb et celui de l'Italie se contracterait pour atteindre 90 pb fin 2026.

Mais, de nombreux facteurs sont susceptibles de se traduire par une remontée de l'inflation et/ou des taux sans risques. Ainsi, si les négociations commerciales entre les Etats-Unis et l'Union européenne se déroulent mal, d'éventuelles mesures de rétorsion (hausse de ses droits de douane à l'encontre des produits importés des Etats-Unis) de l'UE pourrait se révéler inflationnistes. Par ailleurs, l'environnement international est particulièrement incertain et on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blocage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, etc.) ; ceux-ci pourraient se traduire par des tensions des chocs sur les prix des matières premières voire des difficultés ponctuelles d'approvisionnement. Enfin, les facteurs externes (environnement encore plus incertain, risques d'événements de rupture, versatilité et imprévisibilité de la politique économique américaine) et internes (trajectoire des dettes publiques et, tout particulièrement, dégradation de la situation budgétaire française) peuvent se traduire par un écartement des spreads souverains.

De plus, une modification dans la structure par terme des taux d'intérêt pourrait conduire à une modification des arbitrages des flux de placements des ménages. Une remontée des taux courts, éventuellement associée à une hausse de l'inflation, rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60% des sommes sont centralisées auprès de la CDC. L'attractivité de l'épargne réglementée se traduirait par une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire.

Une hausse des taux longs souverains pourrait, d'une part, constituer un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat et, d'autre part, accentuer l'arbitrage des ménages en faveur de placements hors bilan, comme l'assurance-vie. Une volatilité accrue sur les marchés financiers pourrait également renforcer l'attrait pour les produits structurés et conduire à une collecte toujours plus soutenue en unités de compte.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale Loire Haute- Loire

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliqué aux crédits à l'habitat, en prenant en compte une sensibilité des encours de DAV (dépôt à vue) aux variations de taux et en considérant un horizon d'un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant pour tous les autres éléments du bilan (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme) au 30 juin 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale Loire-Haute Loire est exposé (3), la marge nette d'intérêt du la Caisse régionale Loire-Haute Loire baisserait de - 4 millions d'euros en année 1, - 4 millions d'euros en année 2, - 5 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée, la marge nette d'intérêt de la Caisse régionale Loire-Haute Loire serait en hausse de + 4 millions d'euros en année 1, + 3 millions d'euros en année 2, et + 4 millions d'euros en année 3.

Avec un coefficient de transmission de 100 % appliqué aux crédits à l'habitat et sans sensibilité des encours DAV aux variations de taux les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de

respectivement – 5 millions d'euros, - 7 millions d'euros et – 10 millions d'euros pour un scenario de choc parallèle baissier et de + 5 millions d'euros, + 7 millions d'euros et + 10 millions d'euros pour un scenario de choc parallèle haussier.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la Caisse régionale Loire-Haute Loire baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente. La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir. On a donc, en cas de hausse des taux, une sensibilité négative des actifs taux fixe qui n'est pas totalement compensée par la sensibilité positive des passifs taux fixe.

À l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats de la Caisse régionale Loire-Haute Loire pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, dans le contexte de baisse des taux amorcé depuis plusieurs mois, la Caisse régionale Loire-Haute Loire pourrait être défavorablement affecté par l'augmentation des remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe si celle-ci entraînait une baisse des taux des nouveaux crédits habitat. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, ainsi que de la dette de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale Loire Haute-Loire ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale Loire Haute-Loire au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2025, l'encours brut des titres de créances détenus par la Caisse régionale Loire Haute-Loire était à néant.

d) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale Loire Haute-Loire à des risques de marché

Les activités de la Caisse régionale Loire-Haute Loire sont impactées par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir. Une

évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Groupe Crédit Agricole est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole.

La Caisse régionale Loire-Haute Loire réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition du Groupe Crédit Agricole aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Au 30 Juin 2025, la Caisse régionale Loire Haute-Loire ne présente pas d'actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché.

Par ailleurs, la Caisse régionale Loire-Haute Loire est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action Caisse régionale Loire-Haute Loire en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse régionale Loire-Haute Loire et ses contreparties.

e) La Caisse régionale Loire Haute-Loire peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La Caisse régionale Loire-Haute Loire supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle détient dans l'exercice de ses activités et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le contrôle et d'influer sur la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale Loire-Haute Loire peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale Loire-Haute Loire à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus la Caisse régionale Loire-Haute Loire venait à diminuer de manière significative, de la Caisse régionale Loire-Haute Loire pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire détenait 1 358 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 8.5 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 1 350 millions d'euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

f) La Caisse régionale Loire Haute-Loire doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de pertes liées à la variation des taux d'intérêts et des taux de change ainsi qu'au risque de baisse des ressources de liquidité en cas de replis prolongés des marchés de refinancement

La Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale Loire Haute-Loire est incertain.

La Caisse régionale Loire Haute-Loire a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de

taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement la Caisse régionale Loire Haute-Loire peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires permettant à la Caisse régionale Loire Haute-Loire d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 30 Juin 2025, la Caisse régionale Loire Haute-Loire affichait :

- Des réserves globales de liquidité de 2 062 millions d'euros dont 637 millions d'euros de titres de très haute qualité) pouvant être apportées immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs ;
- Un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 112 % supérieur au plancher réglementaire ;
- Un ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 107% supérieur au plancher réglementaire.

g) Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par la Caisse régionale Loire Haute-Loire pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale Loire Haute-Loire détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché, comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure, pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale Loire Haute-Loire. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Au 30/06/2025, l'encours de swaps de macro-couverture de la Caisse régionale s'élève à 2 012,9 millions d'euros (1 977,9 millions au 31/12/2024).

2.2.1.3. Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel de la Caisse régionale Loire Haute-Loire est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque de non-conformité et le risque juridique. Le risque lié aux TIC (Technologie de l'Information et Communication) et le risque lié à l'externalisation sont des risques opérationnels.

Sur la période allant de 2023 à juin 2025, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale se répartissent tel que suit :

La catégorie « Fraude externe » représente 56% du coût du risque opérationnel pur (pertes & provisions en date de détection), elle est constituée à hauteur de 66% de fraudes relatives aux cartes bancaires et 20% de fraudes relatives aux virements.

La catégorie « Traitement des opérations » représente ensuite 14% de l'exposition de la Caisse régionale aux risques opérationnels, tout comme la catégorie « Relation clientèle ».

Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre les catégories « Pratique en matière d'emploi » (11%), « Dommages aux actifs » (6%), « Dysfonctionnements de l'activité » (0,3%) et « Fraude interne » (0,1%).

	Fraude interne	Fraude externe	Pratiques en matière d'emploi	Relation clientèle	Dommages aux actifs	Dysfonctionnements de l'activité	Traitement des opérations	TOTAL
Répartition de l'exposition en % (pertes + provisions)	0,1%	55,6%	10,7%	13,7%	6,0%	0,3%	13,6%	100%
Montant RO pur brut 2023-juin 2025 en €	4 090	2 717 438	521 151	670 416	293 853	15 570	663 409	4 885 927

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse régionale (dont filiales) s'élevait à 750,53 M€ au 30 juin 2025.

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques de fraude

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétrée notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

Au 30 juin 2025, le montant de la fraude avérée en date de détection pour la Caisse régionale Loire Haute-Loire s'élève à 178 K€ après récupération, en baisse de 61% comparé à fin juin 2024.

98% des fraudes relèvent de la fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques).

La fraude représente un préjudice et un coût important pour la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont donc plus seulement opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet de déclaration de soupçon à TRACFIN. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

b) La Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale Loire Haute-Loire continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale Loire Haute-Loire est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale Loire Haute-Loire dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité de ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale Loire Haute-Loire devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale Loire Haute-Loire se

trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale Loire Haute-Loire ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale Loire Haute-Loire est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale Loire Haute-Loire a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale Loire Haute-Loire est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme. La Caisse régionale Loire Haute-Loire ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisaient, qu'ils seraient résolus de manière adéquate.

Sur la période allant de 2023 à juin 2025, la Caisse régionale n'a pas enregistré de pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement des systèmes informatiques.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourraient s'avérer inopérantes ou ne pas suffire à garantir une diminution effective de son exposition à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale Loire Haute-Loire ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale Loire Haute-Loire n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale Loire Haute-Loire utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale Loire Haute-Loire applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent.

Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale Loire Haute-Loire utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer Caisse régionale Loire Haute-Loire à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2025, l'exigence en fonds propres prudentiels pour la Caisse régionale (dont filiales) s'élève

à 60.04 millions d'euros au titre de la couverture du risque opérationnel en méthode SMA, basée sur les données des 3 derniers exercices financiers.

d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale Loire Haute-Loire sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation et pourrait, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment, sans limitation, une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales. La Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, la Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants.

Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer la Caisse régionale Loire Haute-Loire à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Il est géré par le service conformité qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

e) La Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse régionale Loire Haute-Loire a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale Loire Haute-Loire ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés.

Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont la Caisse régionale Loire Haute-Loire a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale Loire Haute-Loire dispose de moyens de défense importants, la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Sur 2025, la Caisse régionale Loire Haute-Loire a comptabilisé du coût du risque juridique (pertes + provisions) sur des assignations.

Au 30 juin 2025, les provisions pour risque juridique sur des assignations s'établissent à 2 067 milliers d'euros, contre 1 619 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

2.2.1.4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Loire Haute-Loire évolue

a) Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marque pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale Loire Haute-Loire

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales recèlent des risques susceptibles de dégrader l'environnement économique en se traduisant, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.

- Aux États-Unis, au-delà de son impact négatif sur la croissance à court terme, le programme économique de D. Trump suggère une croissance légèrement plus soutenue (réductions d'impôts, déréglementation) mais également une inflation plus élevée (droits de douane, lois anti-immigration, déficit budgétaire). Ce scénario est porteur de risques importants : tensions inflationnistes et moindres baisses de taux directeurs aux États-Unis, susceptibles de contraindre la politique monétaire du Reste du Monde ; protectionnisme renforcé pénalisant la croissance mondiale ; manque de visibilité propice, d'une part, à la volatilité financière et, d'autre part, à l'attentisme et à l'épargne et donc préjudiciable pour la consommation, l'investissement, la croissance.

- Plus globalement, les évolutions géopolitiques (tels la guerre en Ukraine, le conflit au Proche-Orient, ou encore les tensions sino-américaines) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix, notamment de matières premières ou composants clés.

- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance modeste, une inflation proche de la cible de la BCE, couplée à des pressions modérément haussières sur les taux d'intérêt. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance beaucoup plus faible. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser si la confrontation commerciale avec les États-Unis se durcissait, si les débouchés à l'exportation se contractaient, si la contrainte de compétitivité mordait davantage, si la confiance des agents privés se dégradait sensiblement et si, enfin, la relance budgétaire allemande était mise en œuvre plus graduellement qu'anticipé.

- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (Obligation Assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient contrarier le scénario d'assouplissement modéré aux Etats-Unis (puis dans le Reste du Monde) et de *statu quo* de la BCE, promouvoir des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait

dommageable au secteur. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de la Caisse régionale Loire Haute-Loire mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de Caisse régionale Loire Haute-Loire selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale Loire Haute-Loire et les marchés sur lesquels il opère

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale Loire Haute-Loire intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale Loire Haute-Loire ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire les plus exposées au risque de marché.
- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.
- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'extension du conflit au Proche-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.
- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités que la Caisse régionale Loire Haute-Loire exerce sur les marchés de la dette, ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant la Caisse régionale Loire Haute-Loire à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de couverture auxquels la Caisse régionale Loire Haute-Loire a

recours, notamment aux swaps. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies efficaces.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les Banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent peut ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition de la Caisse régionale Loire Haute-Loire sur le souverain français est de 9 152 M€ au 30 juin 2025, ce qui représente 72 % des expositions de la Caisse régionale Loire Haute-Loire au risque de crédit et de contrepartie.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) La Caisse régionale Loire Haute-Loire intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale Loire Haute-Loire est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse régionale Loire Haute-Loire exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- Les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification et de pondération des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) et (ii) la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français ; aux termes de ces

réglementations, les établissements de crédit, tels que la Caisse régionale Loire Haute-Loire et les groupes bancaires, doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification et de pondération des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations.

Au 30 juin 2025, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de était de 33,11 % et le ratio global phasé du Groupe Crédit Agricole était de 33,33 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la partie "Gestion des risques" du Document d'Enregistrement Universel 2024) ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris ceux émis par la Caisse régionale Loire Haute-Loire), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- les réglementations applicables en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment, y compris, notamment, par la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite "CSRD") en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises), (ii) sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) et (iii) en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou supplémenté à tout moment (dit "SFDR"), étant précisé que ces réglementations applicables en matière de RSE feront prochainement l'objet d'évolutions susceptibles

d'impacter le Groupe Crédit Agricole et dont l'entrée en vigueur est attendue à l'occasion de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires dont les délais d'adoption peuvent varier d'une proposition à l'autre) ;

- La législation fiscale et comptable dans les juridictions où la Caisse régionale Loire Haute-Loire exerce ses activités ;
- Les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale Loire Haute-Loire : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation.

Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter la capacité de la Caisse régionale Loire Haute-Loire à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale Loire Haute-Loire et d'autres institutions financières opèrent.

À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance) et de nouvelles règles relatives à l'utilisation des modèles internes, des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

- Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel la Caisse régionale Loire Haute-Loire opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale Loire Haute-Loire est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse régionale Loire Haute-Loire. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale Loire Haute-Loire et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse régionale Loire Haute-Loire présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes

législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Groupe Crédit Agricole, mais son impact pourrait être important.

2.2.1.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Loire Haute-Loire

a) La Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan Moyen Terme 2025

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale Loire Haute-Loire sont susceptibles de s'écartez (et pourraient s'écartez sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance-dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance-dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale Loire Haute-Loire perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire

Bien que les principales activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale Loire Haute-Loire à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels la Caisse régionale Loire Haute-Loire opère pourrait affecter les activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Loire Haute-Loire est d'autant plus important.

d) La Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter la Caisse régionale Loire Haute-Loire de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités du Groupe Crédit Agricole sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière traduit les impacts de l'écosystème sur les métiers de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Selon le premier axe, la Caisse régionale Loire Haute-Loire peut être exposée au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. La Caisse régionale Loire Haute-Loire peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties des entités membres de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, et donc indirectement la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale Loire Haute-Loire prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale Loire Haute-Loire dans l'exercice de leurs activités. La Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses entités membres faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale Loire Haute-Loire devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) La Caisse régionale Loire Haute-Loire doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir son activité et sa rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse régionale Loire Haute-Loire intervenant sur les marchés financiers. Une dégradation importante de ses notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Le coût de financement à long terme non garanti de la Caisse régionale Loire Haute-Loire auprès des investisseurs correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des spreads de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et

hautement volatiles. Les spreads de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de la Caisse régionale Loire Haute-Loire selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de A1 perspective stable, A+ perspective stable et A+ perspective stable.

Les notations extra-financières peuvent avoir un impact sur l'image de Crédit Agricole auprès de ses parties prenantes, notamment auprès des investisseurs, qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par Crédit Agricole S.A.

Sur le premier semestre 2025, la notation extra-financière de Crédit Agricole S.A. s'est maintenue voire améliorée auprès des agences MSCI (AA), Sustainalytics (19,7), ISS ESG (C+) et CDP (A-).

f) La Caisse régionale Loire Haute-Loire est confrontée à une forte concurrence

La Caisse régionale Loire Haute-Loire est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail en raison d'une part de marché Collecte et Crédits à respectivement 30% et 30,8% à fin mai 2025.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients.

Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale Loire Haute-Loire et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale Loire Haute-Loire doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.2.1.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisse régionales et des Caisse locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des

mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "*Non Creditor Worse Off than in Liquidation*" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2⁽⁶⁾. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁽⁷⁾, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

(6) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

(7) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses Régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses Régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

2.3 Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée dans le rapport financier 2024, dans le chapitre Rapport de gestion - partie 2 - Facteurs de risques et informations prudentielles (cf. partie 2.3 Gestion des risques du rapport de gestion 2024).

Les principales catégories de risques auxquels la Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2025 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 6.4 des annexes aux états financiers.

2.3.1 Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée dans le rapport financier 2024, dans le chapitre Rapport de gestion - partie 2 - Facteurs de risques et informations prudentielles (cf. partie 2.3 Gestion des risques du rapport de gestion 2024).

Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2025.

2.3.1.1. Exposition et concentration

a) Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2025, le montant des expositions (EAD) au risque de crédit s'élève à 12 006 millions d'euros contre 11 865,7 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une progression de 1,2% sur la période. Le montant agrégé des corrections de valeur relatives à ces expositions est de 207,8 millions d'euros à fin juin 2025 contre 201,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

b) Concentration

Diversification par zone géographique et par filière d'activité économique

Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse régionale n'est pas concernée.

Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

L'analyse de la concentration du risque par filières d'activité économique porte sur les engagements commerciaux, hors opérations auprès de la clientèle des particuliers, soit 4 547,6 M€ d'EAD au 30 juin 2025 contre 4 551,5 M€ d'EAD au 31 décembre 2024.

Répartition du portefeuille du Crédit Agricole Loire Haute-Loire par filière d'activité économique (hors particuliers):

FILIERES	juin 2025	décembre 2024
	Répartition en %	Répartition en %
IMMOBILIER	34,31%	34,36%
AGROALIMENTAIRE	21,74%	20,26%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	10,65%	11,24%
DIVERS	6,62%	6,95%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	5,35%	5,15%
BTP	3,65%	3,70%
SANTE / PHARMACIE	3,23%	3,32%
INDUSTRIE LOURDE	2,92%	3,17%
TOURISME / HOTELS / RESTAURATION	2,07%	2,16%
AUTOMOBILE	2,05%	2,00%
ENERGIE	2,00%	1,84%
AUTRES TRANSPORTS	1,26%	1,41%
AUTRES INDUSTRIES	1,15%	1,03%
Filières dont la répartition est < 1%	3,01%	3,41%
TOTAL FILIERES	100,00%	100,00%

Source : Base Risques Locale (exclusion de la clientèle des particuliers)

Le portefeuille des engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est caractérisé par 3 principales filières qui représentent 66,7% des expositions (EAD). La structure du portefeuille reste globalement stable sur le 1^{er} semestre 2025

Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

Engagements donnés en faveur de la clientèle

	06/2025	12/2024
	VREEL	VDEF
(en milliers d'euros)		
Engagements donnés	802 372	791 267
Engagements de financement	567 097	552 121
Engagements en faveur des établissements de crédit	0	0
Engagements en faveur de la clientèle	567 097	552 121
Ouverture de crédits confirmés	180 641	177 669
Ouverture de crédits documentaires	32	1 419
Autres ouvertures de crédits confirmés	180 609	176 250
Autres engagements en faveur de la clientèle	386 456	374 452
Engagements de garantie	235 275	239 146
Engagements d'ordre des établissement de crédit	1 231	1 325
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	1 231	1 325
Engagements d'ordre de la clientèle	234 044	237 821
Cautions immobilières	17 859	21 378
Autres garanties d'ordre de la clientèle	216 185	216 443
Engagements sur titres		
Titres à livrer		
Engagements reçus	4 158 638	4 152 818
Engagements de financement	14 010	16 010
Engagements reçus des établissements de crédit	14 010	16 010
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 144 628	4 136 808
Engagements reçus des établissements de crédit	265 378	289 259
Engagements reçus de la clientèle	3 879 250	3 847 549
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	377 751	411 779
Autres garanties reçues	3 501 499	3 435 770
Engagements sur titres		
Titres à recevoir		

2.3.1.2 Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole S.A. et ses filiales et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.10 des états financiers consolidés.

Le coût du risque du Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire s'élève à 26.3 M€ à fin juin 2025.

2.3.1.3 Application de la norme IFRS9

a) Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour juin 2025 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2025 avec des projections allant jusqu'à 2028.

Ces scénarios intègrent des hypothèses différencierées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme d'inflation et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios. Compte tenu de la date à laquelle le scénario central a été élaboré (cf. ci-dessous), des pondérations prudentes ont été retenues ; le scénario de stress modéré incluant une hausse plus marquée des tarifs douaniers (qui couvraient et au-delà ce qui a été imposé à l'Union Européenne lors du « *Liberation Day* ») a été « surpondéré ».

Premier scénario : scénario “central” (pondéré à 25 %)

Le scénario central élaboré pour l'exercice IFRS 9 d'avril (hypothèses du scénario et chiffrage arrêtés le 31 mars 2025) a été réalisé juste avant les annonces de tarifs douaniers lors du « *Liberation Day* », rapidement suivies d'un « rétropédalage » de la part du président Trump. Le scénario central intégrait déjà des tarifs douaniers substantiels mais pas des tarifs dits « réciproques » à la hauteur de ce qui a été annoncé. La facture du protectionnisme (effets directs sur le commerce mais aussi indirects sous la forme, notamment, d'un climat dégradé empreint d'une incertitude forte) était déjà supposée élevée et susceptible de s'alourdir davantage. Le protectionnisme américain justifiait une révision des prévisions américaines en 2025 : inflation à la hausse et croissance à la baisse, révision envisagée dès décembre 2024 et confirmée lors du scénario d'avril 2025.

Un ralentissement prévisible de la croissance

Aux États-Unis, la chronologie des politiques prévues par le président Trump est propice à un scénario se déroulant en deux temps. Les politiques « pénalisantes » (droits de douane et restrictions à l'immigration), mises en œuvre rapidement puisque relevant de décrets présidentiels, se traduisent par un ralentissement de l'activité. Les dispositions favorables, comme les réductions d'impôt, nécessitent l'approbation du Congrès et peuvent stimuler la croissance mais ultérieurement. Avant les annonces du « *Liberation Day* » du 2 avril, la croissance américaine était prévue à 1,7% en 2025, en net ralentissement par rapport à 2024 (2,8%) et en légère baisse par rapport à notre prévision de décembre 2024 (1,9%). L'inflation moyenne serait légèrement inférieure à 3% en 2025 et continuerait d'excéder la cible de la Réserve fédérale à 2 %.

Avant même les droits de douane punitifs annoncés lors du « *Liberation Day* », la zone euro était déjà confrontée à un double choc négatif : hausse des droits de douane (avérée ou redoutée) et montée de l'incertitude soutenant au total 0,3 point de pourcentage (pp) au taux de croissance de la zone. Notre scénario intégrait des droits de douane sectoriels et la taxation des véhicules à 25% entraînait une ponction supplémentaire de 0,1 pp. Grâce au « package » fiscal allemand laissant espérer un surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro, la croissance de cette dernière était attendue à 1% en 2025 puis à 1,5% en 2026 (contre 1,2% précédemment). Le durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, non inclus dans notre scénario central, faisait évidemment peser un risque baissier sur les scénarios américain et européen.

Réaction des banques centrales : réduction différée et prudente des taux directeurs

Les banques centrales devaient déjà procéder à des arbitrages délicats suggérant que la fin des assouplissements était proche. Après le « Liberation Day », l'exercice d'équilibrisme risquait de se révéler encore plus périlleux pour la Fed.

Le scénario central d'avril supposait donc un assouplissement monétaire américain limité, avec deux nouvelles baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) prévues en juin et en septembre suivies d'une longue pause avec une borne haute des Fed Funds anticipée à 4%. Les risques étaient néanmoins orientés à la hausse (vers moins de deux baisses d'ici la fin de l'année). Quant à la BCE, elle devait tenir compte de l'impact dépressif des droits de douane américains mais aussi de perspectives de croissance plus solide en raison du « package » allemand. Elle devait donc rester prudente. Nous avons alors supposé une baisse de 50 pb en juin également suivie d'une longue pause (taux de dépôt à 2%). Le risque était plutôt baissier avec, notamment, la possibilité d'une baisse totale de 75 pb au cours de l'année 2025.

Taux d'intérêt à long terme : durablement plus élevés

Le pari précoce des promesses de croissance à terme et le creusement des déficits publics entraînés par les stimuli fiscaux américains mais aussi le plan de relance allemand étaient de nature à générer des pressions haussières sur les taux d'intérêt. Pour les Etats-Unis s'ajoutait une relative « désaffection » à l'égard de la dette américaine et du dollar. Les prévisions situaient le taux des obligations du Trésor américain à 10 ans à 4,55% fin 2025 (+50 pb vs swap 10 ans) et le rendement du Bund à 3% (+25 pb vs swap 10 ans). Les spreads souverains subiraient de légères pressions (spread OAT et BTP à 10 ans vs Bund à respectivement 70 et 110 pb), l'euro s'apprécie à 1,13 face au dollar.

Deuxième scénario : scénario “adverse modéré” (pondéré à 51 %)

Hypothèses en amont - Guerre commerciale et inflation énergétique entament la confiance

Les Etats-Unis imposent des droits de douane de 25% et 60% sur les biens respectivement importés de l'UE et de Chine. Cette guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine affecte la demande adressée à la zone euro. La rétention d'offre américaine de GNL, en rétorsion à la fermeté commerciale de l'UE, tire les prix à la hausse provoquant un nouveau sursaut inflationniste. Un problème d'approvisionnement en GNL survient donc précocement et pénalise l'Europe. Le rebond de l'inflation énergétique engendre une baisse de la croissance sans assouplissement monétaire « volontariste » de la BCE.

Déclenchement des chocs

La poursuite et l'intensification de la guerre commerciale se traduisent par un affaiblissement de la croissance et, notamment, par une baisse de la demande adressée à la zone euro. En raison des droits de douane US (portés à 25%), le taux de croissance annuel moyen des exportations en volume de la zone euro baisse de 0,5 point de pourcentage (pp) sur la période 2025-2028. Ce seul choc ampute le taux de croissance annuel du PIB en volume de 0,3 pp en moyenne sur la même période.

Un problème d'approvisionnement européen en GNL entraîne une hausse du prix du gaz et de l'électricité. Au sortir de l'hiver, les stocks de GNL sont inhabituellement bas (inférieurs à 25% des capacités) obligeant les pays européens à se réapprovisionner massivement avant le prochain hiver.

Les Etats-Unis décident de « jouer cavalier seul » et de conserver leur production pour satisfaire leurs propres besoins à bas coût. L'Asie, désormais engagée sur la voie d'une moindre consommation de charbon, ne substitue pas le charbon au gaz dans sa production d'électricité, contrairement à ce qu'elle a pu faire en 2022. Les capacités de production augmentent insuffisamment au regard de l'augmentation de la demande mondiale. Il s'ensuit une concurrence entre l'Asie et l'Europe pour

l'approvisionnement gazier au S2-2025 (hiver rigoureux en perspective). Cela se traduit par une hausse du prix du gaz de 50% en Europe (prix annuel moyen en 2025 à 59 €/MWh versus 48€ dans le central) et répercussion sur le prix de l'électricité (137€/MWh versus 115€ dans le central). Cette hausse de l'inflation est certes importante mais ponctuelle en zone euro (+ 0,4 pp en 2026 ; effet plus sensible en Italie et en Allemagne).

Répercussions économiques et financières

Remontée ponctuelle de l'inflation et des taux d'intérêt en zone euro. Le pouvoir d'achat des ménages et la consommation privée sont en baisse alors que les coûts de production des entreprises, surtout dans le secteur industriel, croissent. L'activité se dégrade et la zone euro enregistre un recul de la croissance : perte annuelle moyenne de 0,4 pp de croissance par rapport au scénario central.

Réponses des banques centrales et taux à long terme

Les banques centrales restent attentistes face à ce choc d'inflation supposé temporaire. Elles maintiennent donc inchangés les taux directeurs fin 2025 avant d'entamer un assouplissement timide en 2026 puis se mettent « sur en pause ».

Les spreads souverains de la zone euro s'élargissent modestement : repli de la croissance, impact mécanique sur les ratios de dette/PIB, risques de dépenses supplémentaires (dont militaires), défiance des investisseurs. A fin 2025, l'UST 10 ans atteint 4,75% (+ 50 pb vs swap 10 ans), le Bund 3% (+ 40 pb vs swap 10 ans). Les spreads OAT et BTP (10 ans) vs Bund s'établissent respectivement à 80 et 140 pb. L'euro s'apprécie davantage face au dollar à 1,15.

Troisième scénario : scénario “favorable” (pondéré à 1 %)

Hypothèses en amont - Un « boost de croissance » grâce au bazooka allemand

Ce scénario suppose une mise en place rapide et efficace du plan d'investissements allemand : 500 Mds € sur douze ans, soit 42 Mds € par an dédiés à des dépenses d'infrastructures (énergie, transports, écoles, numérique). L'impulsion budgétaire stimule de nombreux secteurs industriels en Allemagne mais aussi en Europe : effet d'entraînement significatif sur les membres de l'Union, en particulier sur la France.

Le plan de relance allemand validé par le Bundestag à la mi-mars réussit à mobiliser rapidement et efficacement 42 Mds € (1% du PIB) de dépenses publiques par an auprès des états fédéraux et des collectivités locales. Ce dernier devrait booster les investissements en infrastructures conduisant à une relance industrielle d'envergure sans susciter d'inflation en début de période. Il s'accompagne d'un assouplissement du frein à la dette : les dépenses liées à l'Ukraine et à la défense sont exonérées des règles budgétaires allemandes. Les régions allemandes peuvent dorénavant s'endetter à hauteur de 0,35% de leur PIB pour investir dans la rénovation des infrastructures et la sécurité. Par ailleurs, la Banque Publique d'Investissement, la KFW, est pleinement mobilisée pour faciliter le financement des différents intervenants.

Impacts économiques et financiers

L'industrie européenne connaît un redressement marqué grâce à la multiplication des projets d'investissements notamment en Allemagne, en Italie et en France. Une augmentation significative de l'investissement provoque une nette amélioration des perspectives de croissance (climat économique et confiance en hausse) favorable à l'investissement privé et à la consommation : le surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro est attendu à 0,4 point de pourcentage par an en moyenne sur la période 2025-2028.

En Allemagne, la réforme du frein à l'endettement permet une impulsion budgétaire beaucoup plus forte que dans les autres pays européens. Bien qu'exclus des calculs (déficit et dette sur PIB) en raison de la clause dérogatoire, les déficits publics en Allemagne, en Italie et en France augmentent, engendrant une détérioration significative des ratios de dette publique sur PIB.

L'inflation remonte marginalement (dépenses d'investissement plutôt que de consommation). En zone euro, cela se traduit par une hausse de seulement 0,1 point de pourcentage, en moyenne annuelle, par rapport au scénario central 2025-2028.

Réponses des Banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs

Du côté de la BCE, l'absence d'emballement de l'inflation lui permet de patienter avant de procéder à un premier resserrement très modéré fin 2026. Points clés :

- Haute modérée des taux de swap avec une pente un peu plus forte que dans le central (l'ampleur de la relance budgétaire pourrait stimuler la croissance et raviver à terme des tensions inflationnistes).
- Légère hausse des taux souverains sans écartement des spreads (accroissement des déficits, suffisamment contenu pour ne pas inquiéter les marchés financiers ; espoirs de croissance et de stabilisation des ratios dette/PIB).
- Marchés actions européens mieux orientés que dans le central.

Quatrième scénario : Scénario "adverse sévère" (pondéré à 23 %)

Hypothèses en amont - Tensions inflationnistes en amont et évènements climatiques extrêmes catalyseurs des anticipations de marché.

Plusieurs sources d'inflation se cumulent dans ce scénario « extrême » : contrôle de l'offre de pétrole de la part de l'OPEP+ visant à maintenir un prix un peu supérieur à 100 \$/baril ; des tensions au Moyen-Orient (perturbations du canal de Suez) ; impact sur l'inflation américaine des droits de douane imposés par les Etats-Unis (10% sur tous les biens quelle que soit la provenance ; 60% sur tous les biens importés de Chine).

Nos hypothèses intègrent une hausse du prix de l'énergie et des tensions sur les prix alimentaires, respectivement, +15% et +5% sur 12 mois en moyenne en 2025. Cela se répercute sur l'inflation non-core, en forte hausse. L'inflation totale en zone euro avoisine les 4% en 2025 (inflation core quasiment inchangée en 2025). Aux Etats-Unis, l'inflation totale se rapproche de 5% en 2025. Au choc en amont s'ajoute celui imposé par la hausse des tarifs douaniers qu'on estime à 1 point de pourcentage sur l'inflation. L'inflation en zone euro se dissipe progressivement en 2026 (pas d'effet de second tour).

Avec une inflation à 3% en début d'année, la désinflation sur l'énergie et l'alimentation permet peu à peu d'atteindre 1,5% en fin d'année tandis que l'inflation moyenne s'établit autour de 2,3%.

A ces chocs s'adjoint un ajustement très brutal des marchés financiers pour lesquels on retient le scénario développé par l'ACPR. Ces derniers anticipent la mise en œuvre rapide de réglementations du type « taxe carbone », susceptibles d'affecter substantiellement les conditions financières des entreprises des zones concernées (US et UE) ou les zones qui y exportent (UK, Japon). Cela se traduit par une forte dévalorisation des actifs les plus exposés au risque de transition (les plus émetteurs de gaz à effet de serre) dès le 2nd semestre 2025.

Impacts économiques

Ces facteurs combinés se traduisent par une forte révision à la baisse de la croissance en 2025 en raison des impacts mécaniques liés à l'inflation sur le pouvoir d'achat mais aussi au choc issu de la forte correction des marchés financiers (choc de confiance et dévalorisation des patrimoines financiers nets). La croissance recule nettement en zone euro et aux Etats-Unis. Une reprise très graduelle se dessine à partir de 2026.

Réaction des banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs

Ce scénario intègre la fin de l'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed prévu dans le scénario central. L'inflation étant due à des chocs supposés ponctuels, les banques centrales n'entament pas de resserrement monétaire en 2025 (faiblesse anticipée de la demande, moindre risque de diffusion, pas de risque de spirale prix-salaires et baisse des marchés financiers ; in fine, on assiste à des chocs violents sur la croissance et l'emploi). L'assouplissement prévu dans le scénario central est différé à 2026. Les pays ne disposent pas de pares-feux budgétaires pour atténuer les effets dépressifs de l'inflation sur la croissance.

Les taux directeurs restent figés en 2025 au niveau prévu fin 2024 dans le scénario central (i.e. taux des Fed Funds et de dépôt de la BCE à respectivement 5,00% et 3,25%). La BCE entame une baisse de 75 pb des taux directeurs en 2026. Les taux de swap 2 ans et 10 ans remontent en zone euro tandis que les taux souverains se redressent sensiblement, avec un écartement des spreads France et Italie à 140 et 220 pb par rapport au Bund. Les spreads corporate s'écartent selon les hypothèses ACPR. Les marchés actions sont touchés par des pertes massives : en moyenne annuelle on observe des baisses par rapport à 2024 de -34% sur l'Eurostoxx 50, de -36% sur le CAC 40, et de -35% sur le SP500).

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Adverse sévère				Favorable			
	2024	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028
PIB réel - zone euro	0,9	1,0	1,5	1,6	1,6	0,7	0,4	1,4	1,5	-2,0	-1,6	1,0	1,0	1,3	1,9	2,0	2,0
Taux Chômage - zone euro	6,4	6,4	6,3	6,3	6,2	6,4	6,6	6,7	6,5	7,8	8,4	8,1	8,1	6,4	6,2	6,1	6,0
Taux inflation (HICP) - zone euro	2,4	2,1	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2	1,6	1,6	4,0	2,3	2,2	2,2	2,1	2,0	2,1	2,2
PIB réel - France	1,1	0,8	1,4	1,6	1,6	0,0	0,6	1,4	1,6	-1,9	-1,4	1,1	1,1	1,3	1,9	2,1	2,1
Taux Chômage - France	7,4	7,7	7,8	7,7	7,6	7,9	8,1	8,0	7,9	9,1	10,3	9,3	9,3	7,5	7,5	7,3	7,2
Taux inflation (CPI) - France	2,0	1,1	1,3	1,7	2,1	1,1	1,6	1,4	1,7	3,5	1,8	1,9	1,9	1,2	1,5	1,9	2,3
OAT 10 ans – fin d'année	3,19	3,71	3,80	4,00	4,00	3,80	3,70	3,85	3,85	5,20	3,90	3,50	3,50	3,70	3,80	3,85	3,85

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 16 %	- 10 %	- 20 %	+ 39 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

A fin juin 2025, la part du forward looking local & des clarc associés représente 59% des pertes de crédit attendues (ECL stage 1 et 2). La part du forward looking local est stable par rapport à fin 2024.

Concernant l'ensemble des scénarios

Pour tenir compte des particularités locales (liées à la géographie ou à certains métiers), certaines entités du Groupe complètent les scénarios macroéconomiques définis au niveau central par des hypothèses spécifiques (forward looking locaux).

À fin juin 2025, en prenant en compte les forward looking centraux et locaux, la part des provisions Stage 1 / Stage 2 (provisionnement des actifs clientèles sains) et celle des provisions Stage 3 (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 45,9% et 54,1% du stock total de provisions de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

À fin juin 2025, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 3.6% du coût du risque crédit semestriel de la Caisse régionale Loire Haute-Loire contre 96.4% pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions, sur la base d'une présentation hors éléments exceptionnels retraités.

b) Evolution des ECL

Structure des encours

Sur le 1er semestre 2025, les encours (en principal) de la Caisse régionale Loire Haute-Loire sont en augmentation (+34.7 millions d'euros soit +0.34%).

Le début d'année 2025 est marqué par une hausse des encours en stage 3 de 9.9% par rapport à fin 2024.

Avec une baisse de 58.4 millions d'euros, les encours en stage 1 (encours sains les moins risqués) représentent 86.1% vs 86.9% fin 2024 des encours.

Avec une hausse de 70 millions d'euros, les encours en stage 2 (encours sains présentant une dégradation significative du risque) représentent 11.4% vs 10,8 % fin 2024 des encours.

Avec une hausse de 23.2 millions d'euros, les encours en stage 3 (défaillants) représentent 2.5% vs 2.3% fin 2024 des encours.

Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) ont progressé de 1.1% (soit +0.31M€) sur le 1^{er} semestre 2025 avec un taux de couverture en légère hausse à 0.26% vs 0.25% intégrant notamment les effets de la mise à jour des derniers macros-scénarios utilisés pour le calcul des provisions IFRS9.

Les ECL du portefeuille en stage 2 quasi stable à +0.3% (soit +0.20M€) sur le 1^{er} semestre 2025 en lien avec la hausse des encours stage 2. Le taux de couverture du stage 2 diminue à 5.47% vs 5.80% fin 2024.

Le taux de couverture des créances dépréciées (en principal) (stage 3) s'inscrit en diminution sur la Caisse régionale Loire Haute-Loire sur le 1^{er} semestre 2025 à 43.65% vs 45.43% fin 2024.

2.3.2 Risques de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés dans le rapport financier 2024, dans le chapitre Rapport de gestion - partie 2 - Facteurs de risques et informations prudentielles (cf. partie 2.3 Gestion des risques du rapport de gestion 2024).

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché dont les principaux sont :

- Les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

La politique financière de la Caisse régionale est menée conformément au cadre de référence, à savoir :

- L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.
- Directive CRD IV (Capital Requirement Directive) 2013/36/UE du parlement européen et du conseil du 26 Juin 2013
- IFRS (IAS 7, IAS 32, IFRS9)
- Normes Groupe Crédit Agricole

Dans ce contexte réglementaire, la politique financière de la Caisse régionale est encadrée par une charte de gestion financière qui couvre en particulier les activités relevant de la gestion de bilan, le placement des excédents de fonds propres et la gestion des participations.

L'objectif de la Charte de gestion financière est de formaliser dans un document de synthèse :

- Les missions,
- Les fonctions,
- Les systèmes de décision, de gestion et de contrôle de l'activité financière,
- Les principes d'organisation,
- Le dispositif de contrôle de l'activité financière,
- Les limites encadrant les risques de marché

La charte de gestion financière est mise à jour au moins une fois par an par la direction financière et risques (DFIR) et est validée chaque année en Conseil d'Administration.

La présentation au Conseil d'Administration intègre l'avis du Responsable des Contrôles Permanents. L'environnement réglementaire est un facteur déterminant dans le processus d'actualisation de la charte de même que l'évolution des outils.

Chaque année, le plan annuel financier est annexé à la charte de gestion financière.

Le plan annuel financier présente pour l'exercice en cours les objectifs de PNB de la gestion de bilan (ALM) et du portefeuille de placements d'excédents de fonds propres ainsi que l'encadrement des risques associés.

Ce dernier est présenté en Comité Financier pour validation avant présentation en Conseil d'Administration.

Ainsi, le plan d'activité financière de gestion de portefeuille annuel fixe :

- Le cadre d'intervention (clef de répartition entre titres à revenus / titres à capitalisation)
- Les objectifs d'encours, d'allocations d'actifs et de rendement attendus après validation des prévisions (taux et autres marchés financiers) sur l'ensemble des activités de marchés (Fonds Propres, gestion Actif/passif)

Les organes exécutifs et délibérant de la Caisse régionale assurent chacun à leur niveau une surveillance effective de la gestion financière et plus particulièrement de la gestion du risque de taux d'intérêt global, de liquidité et des opérations pour Compte Propre. En outre un processus de contrôle interne et d'audit indépendant est garanti.

La politique de provisionnement et de couverture des risques

Les titres classés en titre de placement (Norme Française) ou AFS (Norme internationale) font l'objet d'un provisionnement au 1er euro.

La Caisse régionale privilégie la diversification des investissements par classe d'actif, allocation géographique, sectorielle et émetteur afin de minimiser le risque.

Les variations en termes d'exposition au risque et de gestion

Les performances sont suivies quotidiennement par le service « gestion financière ».

Le pilotage est assuré en Comité de Trésorerie qui apprécie les évolutions des valorisations du portefeuille afin de gérer le risque au regard des limites validées par le Conseil d'Administration. Le Comité de Trésorerie se réunit sur une fréquence mensuelle et est présidé par un membre de la Direction Générale.

Limites en encadrement du portefeuille de titre

Le portefeuille de titre a pour objectif d'apporter une contribution régulière et significative au résultat et de servir pour partie de réserve de liquidité. A ce titre, il est encadré par des règles visant à limiter les risques.

Classe d'actif	Limite	Assiette de Caclul
Dette obligataire et monétaire	Minimum 80%	Placement de fonds propres *
Actions	Max 10%	Placement de fonds propres *
Gestion alternative	Max 5%	Placement de fonds propres *
Devise	Max 2%	Placement de fonds propres *
Fonds immobiliers OCP	38m€	
Total Immobilier (y compris participations)	150m€	
Capital Investissement OCP	25m€	
Total capital investissement (yc part)	100m€	
Dette Privée OCP	8m€	
Total Dette Privée (yc part)	33m€	
Produits structurés	Max 1%	Placement de fonds propres *

*somme des titres de placement et des titres d'investissement

Une limite de perte annuelle maximale de 1.5 % des fonds propres de base au 31/12/N-1 sur le portefeuille de placement a été instaurée. Ainsi la baisse de valeur de marché du portefeuille de placements ne peut excéder 1.5% des fonds propres sur l'année civile.
Cette limite n'a jamais été atteinte depuis la mise en place de la charte de gestion financière en 2009.

Les stress Scenarios

Les stress scenarios conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les stress scenarios historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit), d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des spreads de crédit).

Risque Action

La Caisse régionale est soumise au risque action sur une partie de son portefeuille de titres de placement.

Le risque action représente le risque action pur, quel que soit le support et l'intention de détention :

- Les titres de capital, les parts ou actions d'OPCVM investis sur des actions cotées,
- Les titres de dette émis dont la performance est assise sur un indice, un panier ou une composition de performance action, que ces titres soient ou pas à capital garanti ou partiellement garanti,
- Les opérations sur marchés organisés dont les sous-jacents sont des actions ou indices actions,
- Les parts de fonds investis dans des sociétés non cotées.

Le portefeuille action de la Caisse régionale est enregistré en comptabilité en JVR ou JCR suivant la nature des produits souscrits.

Le risque action cotée porté par le portefeuille de la Caisse régionale est limité à un maximum de 10 % des placements d'excédents de fonds propres (8 m€ d'encours soit 0.9% au 30/06/2025).

Le risque action non cotées est apprécié selon l'intention de gestion. Une distinction est réalisée entre les Opérations pour Comptes Propres (OCP) et les Opérations de Développement Régionale (ODR).

Le risque action non coté OCP est limité à 25m€ (14 m€ d'engagement au 30/06/2025).

Le risque action non coté total est limité à 100m€ (92 m€ d'engagement au 30/06/2025).

Le portefeuille actions de la Caisse régionale s'inscrit dans un souci de diversification de placements et ceci avec un volume limité. Il ne s'agit en aucun cas d'une activité spéculative. Il s'agit d'investissements de moyen et long terme.

Le suivi et la mesure de ce risque sont intégrés à la gestion du risque global du portefeuille de placements de fonds propres dans les paragraphes précédents.

2.3.3 Gestion du Bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le rapport financier 2024, dans le chapitre Rapport de gestion - partie 2 - Facteurs de risques et informations prudentielles (cf. partie 2.3 Gestion des risques du rapport de gestion 2024).

La gestion de bilan (actif / passif) a pour objectif la gestion de l'exposition de la Caisse régionale aux risques de taux, de liquidité et de change au moyen d'instruments financiers.

Cette gestion a pour but de garantir la régularité du PNB à moyen terme et à optimiser les fonds propres alloués, sous contrainte de risque.

Un socle de limites et d'indicateurs est défini par la présente Charte pour la Caisse régionale.

Les indicateurs et les limites sont intégrés à la fois dans les dossiers de présentation des Comités Financiers, du Conseil d'Administration et dans les tableaux de bord établis par le service gestion financière. Ils permettent une mesure et un benchmarking de la gestion des risques financiers de taux et de liquidité examinés par le Comité Financier.

2.3.3.1 La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Le Conseil d'Administration valide chaque année les limites de Risque de taux d'Intérêt Global (RTIG) et de liquidité de la Caisse régionale en plus de limites financières sur le portefeuille de placement.

Le Conseil d'Administration de décembre 2024 a validé les limites en termes de risque de taux et de liquidité pour l'année 2025.

Un reporting semestriel est assuré par la Direction Financière sur la gestion de bilan auprès du Conseil d'Administration.

Le suivi des limites des risques de taux et liquidité et des positions de bilan sont transmis mensuellement auprès de CASA qui assure également un suivi et effectue une consolidation des entités du groupe Crédit Agricole.

Concernant le pilotage de la gestion de la liquidité, le groupe Crédit Agricole a bâti un système d'encadrement de la gestion de liquidité à travers des limites. Un outil dédié a été mis à disposition des Caisse Régionales. Les limites mises en place doivent permettre au groupe Crédit Agricole ainsi qu'à l'ensemble des entités composant le groupe de pouvoir faire face à ses échéances de liquidité courtes et longues.

L'ensemble des données sont également analysées en interne par le service du Contrôle Permanent et Risque de la Caisse régionale en plus de la Direction Financière.

a) Le risque de taux d'intérêt global

Objectifs et politique

Le Risque de Taux peut être défini comme "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse régionale et ses filiales ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt. La valeur et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et les passifs ont des échéances et des natures de taux différentes.

L'objectif est de mesurer le risque de taux d'intérêt global. La détermination des positions de taux fixe (excédents ou déficits) par pilier de maturité permet de calculer la sensibilité de la position aux variations de taux.

Gestion du risque

Le périmètre concerné par la gestion du risque de taux d'intérêt global couvre la totalité du bilan et du hors bilan incluant les filiales.

Le risque de taux est mesuré mensuellement et en consolidé à travers l'outil groupe Palma

Le risque d'exposition aux variations de taux est mesuré selon la méthode des GAPS.

Les gaps de taux sont ventilés par nature de risque (taux fixe, taux variable, inflation). Ils mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Pour calculer des impasses en taux, tous les postes de bilan doivent être échéancés. Pour les postes non échéancés des modèles d'écoulement ont été définis dans le respect des préconisations de CASA

Les hypothèses de Remboursement Anticipés (RA) des crédits s'appuient sur un modèle définit par CASA. Les conventions sont adaptées, si besoin, en fonction du comportement de la clientèle locale.

Les orientations dans la gestion du risque de taux d'intérêt (dont inflation) sont définies lors du Comité Financier. La mise en œuvre de ces orientations est pilotée lors du Comité de Trésorerie. La Direction Générale ainsi que le Responsable du Contrôle Permanent et de la Conformité sont informés périodiquement par l'intermédiaire des différents comités, lesquels reprennent les principaux éléments d'exposition et de respect des limites en matière de risques de taux.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration de la Caisse régionale est assurée au minimum une fois par an.

Exposition sur le premier semestre 2025

La première partie de l'année 2025 a été marquée par une forte volatilité des taux, avec une tendance à la hausse limitée. La position transformatrice de la Caisse régionale est restée relativement stable sur le premier semestre. L'activité commerciale a été couverte au fil de l'eau afin de protéger la marge d'intermédiation. L'exposition de la Caisse régionale aux mouvements de la courbe des taux reste mesurée.

A fin juin 2025 les limites RTIG en GAP et en VAN sont respectées.

b) Le Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale ne peut pas prendre de positions de change. Le risque de change direct au bilan de la Caisse régionale est nul.

c) Les Risques de liquidité et de financement

La Caisse régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

La Caisse régionale assure sa gestion de liquidité à travers la définition d'un plan de financement annuel et pluriannuel et du suivi des limites réglementaires et internes au groupe.

Objectifs et politique

L'objectif de la Caisse régionale Loire Haute-Loire en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire la Caisse régionale Loire Haute-Loire s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- Le maintien de réserves de liquidité ;
- L'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- L'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- Un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale, et sur base consolidée pour le Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à la BCE. A noter que depuis le 31 mars 2025, le ratio NSFR est calculé sur base IFRS.

Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- Les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- Les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin

d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;

- Les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;
- Les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des spreads d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Il revient au Comité normes et méthodologies, après examen de l'avis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe, de valider la définition et les modifications de ces indicateurs tels que proposés par la Direction financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité du Groupe et fixe les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité du Groupe. Le Comité des risques Groupe, qui propose au Conseil d'Administration le niveau de ces limites, en fixe la déclinaison sur les entités constituant le Groupe.

Ainsi, la Caisse régionale Loire Haute-Loire se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe.

Gestion de la liquidité

Crédit Agricole S.A. assure un rôle de refinancement et de contrôle de la liquidité du groupe Crédit Agricole.

La Direction de la Gestion Financière de CASA assure une centralisation de la gestion du risque de liquidité et vérifie que le respect des règles prudentielles liées à la liquidité est bien respecté.

Plusieurs sources de refinancement sont accessibles aux Caisses Régionales pour assurer leur mission de fournisseur de crédit.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (50 % des prêts MLT accordés).

Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables (Titres négociables à court terme (NEU CP) ex CDN ; Titres négociables à moyen terme (NEU MTN) ex BMTN).

Crédit Agricole S.A met également à disposition de la Caisse régionale des avances spécifiques faisant l'objet de règles particulières attachées à leurs spécificités (Société de financement de l'habitat (SFH), Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH), Banque Européenne d'Investissement (BEI)).

Les financements sont effectués auprès de la trésorerie de CASA et par émission de certificats de dépôts négociables auprès de la clientèle et du marché.

La Caisse régionale et CASA ont signé une convention de liquidité le 20 janvier 2011 relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité.

La Caisse régionale met en œuvre une politique de gestion de liquidité prudente en diversifiant ses outils de refinancement. La Caisse régionale Loire Haute-Loire peut ainsi afficher de solides ratios de liquidité (ratio collecte/ crédits à 104 %, un ratio LCR à 112 % et NSFR à 106.5% au 30/06/2025 sur base sociale) et de solvabilité (ratio Bâle 4 à 31 % au 30/06/2025).

Méthodologie

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, la Caisse régionale pilote son exposition au risque de liquidité.

Le pilotage repose sur plusieurs piliers :

- Plan annuel de pilotage du ratio LCR
- Méthode Avancée : le respect des limites à court et moyen terme de liquidité, pilotage de stress scenarii. Cette méthode avancée s'est matérialisée par une convention de liquidité signée en janvier 2011 entre la Caisse régionale et CASA.
- La diversification des sources de refinancement (SFH, CRH...),
- La projection des besoins de refinancement à moyen terme et le pilotage des tombées de refinancement à court et moyen terme.

Traduction opérationnelle de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

La traduction opérationnelle est un renforcement du suivi de la liquidité des entités du groupe. La Caisse régionale en tant qu'entité du groupe pilote l'ensemble de ses limites internes. La gestion de la liquidité est gérée sur le court et moyen terme tant en volume que de prix en termes d'impact potentiel sur le produit net bancaire

La Caisse régionale a mis en place un reporting dédié à la gestion de la liquidité dans le cadre de ses Comités (Comités de Taux, Trésorerie et Financier).

Exposition

La Caisse régionale a toujours privilégié dans sa politique commerciale une politique de collecte « bilan » soutenue.

En marge de l'activité clientèle, la gestion de la liquidité s'inscrit dans le cadre d'une politique annuelle qui encadre le montant global du refinancement prévu auprès de CASA et/ou sur les marchés financiers.

La Gestion Financière peut ainsi intervenir pour lever des fonds sous différentes formes : NEUCP, Emprunts en Blancs à CASA et NEUMTN.

Toutes ces opérations sont encadrées par des délégations en montant et en taux, et donnent lieu à des reportings réguliers auprès de la Direction Générale et du Responsable du Contrôle permanent et Risques.

CASA assure en tant qu'entité centralisatrice un suivi de la Caisse régionale.

Évolution des réserves de liquidité de la Caisse régionale Loire Haute-Loire

Au 30/06/2025, le montant des titres constitutifs de réserves de liquidité sur base sociale s'élève à 784 M€ (819 M€ à fin 2024).

2.3.3.2 Ratios réglementaires

a) Ratios de liquidité

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

La Caisse régionale respecte le seuil réglementaire (>100 %).

Au 30/06/2025, le ratio LCR est de 111.7% sur base sociale, 117.3% sur base consolidée).

b) Ratio NSFR

Depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables ».

Le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 28 juin 2021.

A fin juin 2025 le ratio est publié en norme IFRS et se situe à 106.5% sur base sociale et 108.13% sur base consolidée.

2.3.4 Risques opérationnels

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du Rapport de gestion - partie 2 - Facteurs de risques et informations prudentielles (cf. partie 2.3 Gestion des risques du rapport de gestion 2024) du rapport financier annuel 2024

La partie « 2.2.1.3 Risques opérationnels et risques et risques connexes du présent rapport présente la répartition des risques opérationnels par catégories.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

La gouvernance de la fonction de gestion des risques opérationnels : la Direction Générale supervise le dispositif et est informée du niveau des risques opérationnels par l'intermédiaire du volet risques opérationnels du comité de contrôle interne.

- La cartographie des risques opérationnels permet l'identification et l'évaluation qualitative des risques opérationnels par domaines d'activités et des processus.
- Le suivi des indicateurs fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques opérationnels est réalisé chaque trimestre avec la constitution des tableaux de pilotage présentés en comité de contrôle interne.
- La collecte et gestion des incidents de risque opérationnel et des pertes associées est consolidée dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque et avec un contrôle de la qualité des données collectées.
- Un dispositif d'alerte pour les incidents sensibles ou significatifs, de gestion de crise, de continuité d'activités et de secours informatique.
- La réalisation et le suivi des résultats de contrôles et de plans d'action visent à réduire les risques,
- Crédit Agricole S.A. adresse à la Caisse régionale un tableau de bord consolidé des risques opérationnels permettant de se positionner par rapport aux autres Caisse Régionales.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au niveau de la Caisse régionale comprend les composantes suivantes :

- une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des 7 catégories de risques de la nomenclature Bâle III. Les impacts à la fois financiers et non-financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métiers. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles aux différents niveaux du plan de contrôle local et des contrôles consolidés définis par la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A., et de ceux du contrôle périodique permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction ;

- un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les mesures de remédiation et s'assurer de la cohérence avec la cartographie. Le montant des conséquences financières collectées est trimestriellement comparé à un seuil d'alerte défini annuellement.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rapporte trimestriellement sur son activité et sur le niveau d'exposition auprès du Comité de Contrôle Interne, dont la présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérées du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement de l'évolution du coût du risque et des événements marquants de la période.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. CA Technologie - CA Services, LOCAM - SIRCAM et Square Habitat, filiales de la Caisse régionale, sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques.

La démarche Groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place depuis 2015 en Caisse régionale intègre le risque opérationnel.

2.3.4.1 Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le cadre du risque opérationnel a évolué au 1er janvier 2025 avec l'introduction d'une nouvelle méthode unique standardisée de calcul du risque opérationnel (Standardised Measurement Approach - SMA) qui remplace les méthodes standard et avancée appliquées avant cette date.

Le calcul des exigences de fonds propres (EFP) pour le risque opérationnel utilise le Business Indicator Component (BIC) basé sur le Business Indicator (BI) calculé sur les 3 derniers exercices financiers en intégrant les données des entités acquises/cédées sur cette période de 3 ans. Cette méthode peut être réalisée en Approche Comptable ou en Approche Prudentielle.

Le Groupe Crédit Agricole a retenu l'Approche Prudentielle après en avoir notifié la BCE.

2.3.4.2 Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du Groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et auprès de la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages

aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les biens exposés à ces risques.

Les polices MRB/PE (Multirisques Bureaux/Pertes d'Exploitation), Cyber et RCJ (Responsabilité Civile Juristes) ont été renouvelées au 1er janvier 2025. Les polices RCP (Responsabilité Civile Professionnelle) et GDB (Globale de Banque = Tous Risques Valeurs + Fraude) ont une échéance au 1er mai 2054 et seront renouvelées à cette date.

2.3.5 Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de la Caisse régionale Loire Haute – Loire et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2024. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le 12/03/2024, date du dépôt auprès de l'AMF du Rapport Financier Annuel. Sont aussi évoqués des dossiers en cours qui n'ont pas fait l'objet d'évolution depuis cette date.

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2024 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.17 des états financiers.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 29 Mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire a été assignée par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 79,8 M€. Le Tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence dans sa décision du 12/04/2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement aux dépens ainsi qu'à l'indemnisation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire. Cette décision correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale sur l'absence de fondement de cette action. Elle a toutefois fait l'objet d'appel de la part de la partie adverse.

2.3.6 Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du Rapport de gestion - partie 2 - Facteurs de risques et informations prudentielles (cf. partie 2.3 Gestion des risques du rapport de gestion 2024).

3 Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2025

Ils ont été examinés par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire en date du 25 juillet 2025.

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

3.1. Cadre Général

Présentation juridique de l'entité

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire

94, rue BERGSON

42000 SAINT ETIENNE

Inscription au registre du commerce de SAINT ETIENNE

SIRET 380 386 854 00018

Etablissement de crédit et courtage d'assurance

Société coopérative à capital variable

Code NAF : 6419 Z

Caisse cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C)

3.2. Etats financiers consolidés

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts et produits assimilés (1)	4.1	322 245	323 504
Intérêts et charges assimilées (1)	4.1	(202 671)	(201 479)
Commissions (produits) (1)	4.2	78 418	85 074
Commissions (charges) (1)	4.2	(7 189)	(16 230)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 176	3 434
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		26	26
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		1 150	3 408
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	38 068	35 561
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		38 068	35 561
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.7	3 747	4 104
Charges des autres activités	4.7	(550)	(439)
PRODUIT NET BANCAIRE		233 244	233 529
Charges générales d'exploitation	4.8	(142 673)	(141 547)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(7 488)	(6 733)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		83 083	85 249
Coût du risque	4.10	(26 292)	(32 432)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		56 791	52 817
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		300	132
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	41	(7)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.7	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		57 132	52 942
Impôts sur les bénéfices	4.12	(6 489)	(4 608)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.5	-	-
RÉSULTAT NET		50 643	48 334
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		50 643	48 334

(1) Au 30 juin 2024, les commissions intégraient un produit de 7 205 milliers d'euros et une charge de (9 225) milliers d'euros au titre de la marge collecte, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024.

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net		50 643	48 334
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	-	530
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	72 544	36 356
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	72 544	36 886
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(2 148)	(1 158)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	70 396	35 728
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	4.13	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	70 396	35 728
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		121 039	84 062
Dont part du Groupe		121 039	84 062
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	-	-

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales		39 460	47 402
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	187 248	185 158
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		10 864	8 338
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		176 384	176 820
Instruments dérivés de couverture		30 101	31 335
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	1 349 558	1 249 458
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 349 558	1 249 458
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	13 432 833	13 307 100
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 479 533	1 382 724
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		11 256 510	11 239 893
<i>Titres de dettes</i>		696 790	684 483
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		14 066	19 269
Actifs d'impôts courants et différés		5 474	6 383
Comptes de régularisation et actifs divers		201 953	184 268
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.5	-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		20 406	20 106
Immeubles de placement	6.6	18 348	18 592
Immobilisations corporelles		124 134	118 471
Immobilisations incorporelles		52 071	51 319
Ecart d'acquisition	6.7	-	-
TOTAL DE L'ACTIF		15 475 652	15 238 861

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	10 943	8 375
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		10 943	8 375
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		50 575	58 570
Passifs financiers au coût amorti	6.4	12 023 843	11 924 620
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		7 374 855	7 227 832
<i>Dettes envers la clientèle</i>		4 611 985	4 652 073
<i>Dettes représentées par un titre</i>		37 003	44 715
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(1 243)	(1 243)
Passifs d'impôts courants et différés		11 644	4 847
Comptes de régularisation et passifs divers		419 709	393 825
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.5	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.8	28 631	32 062
Dettes subordonnées	6.9	-	-
Total dettes		12 544 102	12 421 056

Capitaux propres	2 931 550	2 817 805
Capitaux propres part du Groupe	2 931 548	2 817 803
Capital et réserves liées	441 445	432 121
Réserves consolidées	1 983 996	1 922 842
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	455 464	385 068
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-
Résultat de la période	50 643	77 772
Participations ne donnant pas le contrôle	2	2
TOTAL DU PASSIF	15 475 652	15 238 861

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe											Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres		
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenu	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Capitaux propres au 01 janvier 2024	307 756	2 132 106	(76 893)	-	2 362 969	-	283 645	283 645	-	2 646 615	3	-	-	-	3	2 646 616	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 01 janvier 2024 Retraits	307 756	2 132 106	(76 893)	-	2 362 969	-	283 645	283 645	-	2 646 615	3	-	-	-	3	2 646 616	
Augmentation / Réduction de capital	6 098	-	-	44	-	6 098	-	-	-	-	6 098	-	-	-	-	6 098	
Variation des titres autodétenu	-	-	-	44	-	44	-	-	-	-	44	-	-	-	-	44	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés au 1er semestre 2024	-	-	(16 630)	-	-	(16 630)	-	-	-	-	(16 630)	-	-	-	-	(16 630)	
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	(1)	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	6 098	(16 629)	44	-	(10 487)	-	35 728	35 728	-	48 334	48 334	-	-	-	(1)	(10 488)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35 728	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	(1 148)	-	-	(1 148)	-	-	-	-	(1 148)	-	-	-	-	(1 148)	
Résultat du 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 334	
Autres variations	-	-	1 150	-	-	1 150	-	-	-	-	1 150	-	-	-	-	1 150	
Capitaux propres au 30 juin 2024	313 854	2 115 479	(76 849)	-	2 352 484	-	319 373	319 373	48 334	2 720 192	2	-	-	-	-	2 270 194	
Augmentation / Réduction de capital	2 097	-	-	-	-	2 097	-	-	-	-	2 097	-	-	-	-	2 097	
Variation des titres autodétenu	-	-	-	7	-	7	-	-	-	-	7	-	-	-	-	7	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés au 2nd semestre 2024	-	-	2	-	-	2	-	-	-	-	2	-	-	-	-	2	
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	352	-	-	352	-	-	-	-	352	-	-	-	-	352	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 097	355	7	-	2 459	-	65 695	65 695	65 714	-	-	-	-	-	-	2 459	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	19	-	-	19	-	-	-	-	65 714	-	-	-	-	65 714	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	19	-	-	19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29 438	29 438	-	-	-	29 438	
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 31 décembre 2024	315 951	2 115 853	(76 842)	-	2 354 962	-	385 068	385 068	77 772	2 817 803	2	-	-	-	-	2 281 805	
Affection du résultat 2024	-	-	77 772	-	-	77 772	-	-	(77 772)	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 01 janvier 2025	315 951	2 193 625	(76 842)	-	2 432 734	-	385 068	385 068	-	2 817 803	2	-	-	-	-	2 281 805	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 01 janvier 2025 Retraits	315 951	2 193 625	(76 842)	-	2 432 734	-	385 068	385 068	-	2 817 803	2	-	-	-	-	2 281 805	
Augmentation / Réduction de capital	10 020	-	-	-	-	10 020	-	-	-	-	10 020	-	-	-	-	10 020	
Variation des titres autodétenu (2)	-	-	-	(696)	-	(696)	-	-	-	-	(696)	-	-	-	-	(696)	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	-	(16 643)	-	-	(16 643)	-	-	-	-	(16 643)	-	-	-	-	(16 643)	
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	10 020	(16 643)	(696)	-	(7 319)	-	70 396	70 396	70 396	-	-	-	-	-	-	(7 319)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70 396	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 643	50 643	-	-	-	50 643	
Autres variations	-	-	25	-	-	25	-	-	-	-	25	-	-	-	-	25	
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2025	325 971	2 177 007	(77 538)	-	2 425 440	-	455 464	455 464	50 643	2 931 548	2	-	-	-	-	2 293 1550	

(1) Réserves consolidées ayant élimination des titres d'autocontrôle

(2) Titres auto-détenu dans le cadre du contrat de rachat des CCI en vue de leur annulation

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Résultat avant impôt	57 132	52 942
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7 489	6 730
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	24 915	30 441
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(300)	(132)
Résultat net des activités d'investissement	(41)	7
Résultat net des activités de financement	668	1 052
Autres mouvements (1)	33 717	27 834
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	66 448	65 932
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	25 653	(29 320)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(99 082)	(21 697)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(14 802)	(80 066)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(15 846)	(3 954)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	(940)	2 017
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(105 017)	(133 020)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	18 563	(14 146)
Flux liés aux participations	(10 341)	(10 064)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(13 190)	(13 182)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(23 531)	(23 246)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(6 581)	(10 234)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(9 697)	7 192
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(16 278)	(3 042)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	(21 246)	(40 434)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	253 723	401 007
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	47 402	46 480
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	206 321	354 527
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	232 477	360 573
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	39 460	39 851
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	193 017	320 722
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(21 246)	(40 434)

* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

(1) Constitué principalement des plus et moins-values de cession réalisées sur les opérations de crédit-bail chez LOCAM pour 21 millions d'euros. Le solde se compose des produits à recevoir divers en baisse de 9 millions d'euros.

3.3 Notes annexes aux état financiers consolidés intermédiaires résumés

3.3.1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

3.3.3.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire au 30 juin 2025 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2024 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire au 30 juin 2025 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2025 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2025.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IAS 21 / IFRS 1 Manque d'échangeabilité d'une devise	01/01/2025	Non

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2025 non encore appliquées par le Groupe

• IFRS 9 / IFRS 7 - Classement et évaluation des instruments financiers

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI. Ces amendements requerront des informations supplémentaires concernant les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les instruments financiers assortis de caractéristiques conditionnelles.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2025

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2025 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2025.

• IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, sous réserve d'adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 18 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS.

Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IAS 7 Classification des flux de trésorerie liés aux appels de variation de marge sur les contrats « collatéralisés au marché »	01/01/2025	Non
IAS 38 Reconnaissance des actifs incorporels résultant d'engagements liés au climat	01/01/2025	Non
IFRS 9 / IFRS 17 / IFRS 15 / IAS 37 Garanties émises sur les obligations d'autres entités	01/01/2025	Non
IFRS 15 Reconnaissance des revenus provenant des frais de scolarité	01/01/2025	Non

3.3.3.2 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

3.4. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

3.4.1. Principales opérations de structure

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2025

Au 30/06/2025, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2025) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 17 avril 2025. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2025 pour un montant de 1,684 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 84,3 millions d'euros de titres subordonnés et pour 800 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (52%) et établissements de crédit (48%) pour un montant de 800 M€.

Aux bornes du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, cela représente 22.7 millions de prêts à l'habitat cédés par la Caisse régionale au FCT Crédit Agricole Habitat 2025, et une souscription de 1.1 million d'euros de titres subordonnés et 21.6 millions d'euros de titres séniors par la Caisse régionale.

3.4.2. Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2025

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2024 à l'exception des éléments suivants :

➤ **Evolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation :**

Périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire	Méthode de consolidation (1)	Modification de périmètre (2)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (3)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025	31/12/2024
FCT CREDIT AGRICOLE 2020	Intégration Globale	S1	France		Filiale	0%	100%	0%	100%
FCT CREDIT AGRICOLE 2025	Intégration globale	E2	France		Filiale	100%	0%	100%	0%

(1) Intégration globale
Mise en équivalence
Juste valeur

(2) Entrée (E) dans le périmètre
E1 : Franchissement de seuil
E2 : Création

(3) F : Filiale
S : Succursale
ESC : Entité Structurée Contrôlée

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)
Sortie (S) de périmètre
S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif
S4 : Fusion absorption
S5 : Transmission Universelle du Patrimoine
Divers (D)
D1 : Changement de dénomination sociale
D2 : Modification de mode de consolidation
D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre
D4 : Entité en IFRS 5

Co-E : Co-Entreprise
OC : Opération en Commun
EA : Entreprise Associée

3.4.3. Autres événements significatifs de la période

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a pas constaté d'autres événements significatifs durant la période.

3.5. Risque de crédit

3.5.1. Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	684 864	(381)	-	-	631	(631)	685 495	(1 012)	684 483
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	684 864	(381)	-	-	631	(631)	685 495	(1 012)	684 483
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	14 582	(65)	-	-	-	-	1	14 582	(64)
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	72 927	(87)	-	-	-	-	72 927	(87)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(58 345)	22	-	-	-	-	(58 345)	22	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	699 446	(446)	-	-	631	(630)	700 077	(1 076)	699 001
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(2 210)		-	-	(1)		(2 211)		
Au 30 juin 2025	697 236	(446)	-	-	630	(630)	697 866	(1 076)	696 790
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	101 737	(2)	-	-	-	-	101 737	(2)	101 735
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	101 737	(2)	-	-	-	-	101 737	(2)	101 735
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	45 342	(1)	-	-	-	-	45 342	(1)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination.... (2)	95 599	(4)	-	-	-	-	95 599	(4)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(50 257)	3	-	-	-	-	(50 257)	3	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	147 079	(3)	-	-	-	-	147 079	(3)	147 076
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	74		-	-	-	-	74		-
Au 30 juin 2025	147 153	(3)	-	-	-	-	147 153	(3)	147 150
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	10 036 589	(34 335)	1 135 385	(69 176)	367 481	(196 051)	11 539 455	(299 562)	11 239 893
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(217 612)	(4 843)	157 379	10 029	60 233	(28 203)	-	(23 017)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(599 233)	2 751	599 233	(12 165)			-	(9 414)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	409 580	(7 947)	(409 580)	15 930			-	7 983	
Transferts vers Stage 3 (1)	(32 714)	389	(39 906)	6 889	72 620	(29 262)	-	(21 984)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	4 755	(36)	7 632	(625)	(12 387)	1 059	-	398	
Total après transferts	9 818 977	(39 178)	1 292 764	(59 147)	427 714	(224 254)	11 539 455	(322 579)	11 216 876
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	144 094	4 991	(88 768)	(11 627)	(51 280)	18 354	4 046	11 718	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	1 117 328	(6 134)	51 102	(4 063)			1 168 430	(10 197)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(967 154)	4 641	(139 870)	7 490	(36 821)	24 789	(1 143 845)	36 920	
Passages à perte					(14 459)	14 459	(14 459)	14 459	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières					-	325	-	325	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		6 484		(15 054)		(22 055)		(30 625)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	(6 080)	-	-	-	-	836	(6 080)	836	
Total	9 963 071	(34 187)	1 203 996	(70 774)	376 434	(205 900)	11 543 501	(310 861)	11 232 640
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	5 493	-	(454)	-	18 831	-	23 870	-	
Au 30 juin 2025	9 968 564	(34 187)	1 203 542	(70 774)	395 265	(205 900)	11 567 371	(310 861)	11 256 510
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotés), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes : Néant

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit : Néant

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle : Néant.

Engagements de financement

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	512 551	(1 988)	38 870	(3 612)	700	(2)	552 121	(5 602)	546 519
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(8 055)	(155)	7 918	196	137	-	-	41	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(14 813)	99	14 813	(175)				(76)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	6 868	(254)	(6 868)	371				117	
Transferts vers Stage 3 (1)	(145)	1	(45)	1	190	(2)			
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	35	(1)	18	(1)	(53)	2			
Total après transferts	504 496	(2 143)	46 788	(3 416)	837	(2)	552 121	(5 561)	546 560
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	24 273	69	(9 136)	1 343	(161)	-	14 976	1 412	
Nouveaux engagements donnés (2)	228 092	(1 049)	11 971	(745)			240 063	(1 794)	
Extinction des engagements	(200 323)	697	(21 107)	2 179	(772)	1	(222 202)	2 877	
Passages à perte									
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(3 496)	-	-	-	-	-	(3 496)	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		421		(91)		(1)		329	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-					
Variations de périmètre		-		-					
Autres	-	-	-	-	611	-	611	-	
Au 30 juin 2025	528 769	(2 074)	37 652	(2 073)	676	(2)	567 097	(4 149)	562 948

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	224 939	(1 420)	3 141	(924)	11 066	(4 245)	239 146	(6 589)	232 557
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(2 236)	48	2 052	(180)	184	(1)	-	(133)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(2 503)	140	2 503	(309)			-	(169)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	451	(93)	(451)	129			-	36	
Transferts vers Stage 3 (1)	(184)	1	-	-	184	(1)	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	222 703	(1 372)	5 193	(1 104)	11 250	(4 246)	239 146	(6 722)	232 424
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(3 196)	74	(531)	185	(144)	50	(3 871)	309	
Nouveaux engagements donnés (2)	15 954	(529)	171	(60)			16 125	(589)	
Extinction des engagements	(15 085)	522	(702)	198	(144)	49	(15 931)	769	
Passages à perte					(329)	326	(329)	326	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		81		47		(325)		(197)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	(4 065)	-	-	-	329	-	(3 736)	-	
Au 30 juin 2025	219 507	(1 298)	4 662	(919)	11 106	(4 196)	235 275	(6 413)	228 862

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.

3.5.2. Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2025 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	2 085	2 085	-	2 085
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	347 855	347 855	(116)	347 739
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	349 940	349 940	(116)	349 824

31/12/2024 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	2 038	2 038	-	2 038
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	333 615	333 615	(1 186)	332 429	
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	335 653	335 653	(1 186)	334 467

3.6. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

3.6.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Sur les actifs financiers au coût amorti	290 624	284 316
Opérations avec les établissements de crédit	2 834	3 510
Opérations internes au Crédit Agricole	25 534	27 503
Opérations avec la clientèle	117 948	108 472
Opérations de location-financement	136 411	138 065
Titres de dettes	7 897	6 766
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	11
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	-	11
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	31 619	39 177
Autres intérêts et produits assimilés	2	-
Produits d'intérêts (1) (2) (3)	322 245	323 504
Sur les passifs financiers au coût amorti	(173 007)	(178 880)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 566)	(2 321)
Opérations internes au Crédit Agricole	(105 113)	(110 345)
Opérations avec la clientèle	(17 888)	(20 841)
Opérations de location-financement	(47 953)	(44 549)
Dettes représentées par un titre	(487)	(824)
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(29 530)	(22 459)
Autres intérêts et charges assimilées	(134)	(140)
Charges d'intérêts	(202 671)	(201 479)

(1) dont 1 723 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 2025 contre 1 411 milliers d'euros au 30 juin 2024

(2) dont 3 079 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2025 contre 2 714 milliers d'euros au 30 juin 2024.

(3) Au 30 juin 2024, les commissions intégraient un produit de 7 205 milliers d'euros et une charge de (9 225) milliers d'euros au titre de la marge collecte, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024.

3.6.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2025			30/06/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	150	(27)	123	143	(30)	113
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1 060	(1 741)	(681)	8 355	(10 929)	(2 574)
Sur opérations avec la clientèle	1 870	(149)	1 721	1 451	(183)	1 268
Sur opérations sur titres	-	(43)	(43)	-	(47)	(47)
Sur opérations de change	53	-	53	59	-	59
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	78	-	78	48	-	48
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	73 947	(5 229)	68 718	73 850	(5 041)	68 809
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	1 260	-	1 260	1 168	-	1 168
Total Produits et charges de commissions (1)	78 418	(7 189)	71 229	85 074	(16 230)	68 844

(1) Au 30 juin 2024, les commissions intégraient un produit de 7 205 milliers d'euros et une charge de (9 225) milliers d'euros au titre de la marge collecte, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024.

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par le(s) activité(s) : « Banque de proximité ».

3.6.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Dividendes reçus	1 388	1 442
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(55)	(40)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	528	669
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	(1 112)	1 043
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	306	289
Résultat de la comptabilité de couverture	121	31
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 176	3 434

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024

	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	29 803	(29 771)	32	31 891	(31 913)	(22)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	11 144	(13 977)	(2 833)	13 208	(18 705)	(5 497)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	18 659	(15 794)	2 865	18 683	(13 208)	5 475
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	113 884	(113 795)	89	112 779	(112 726)	53
Variations de juste valeur des éléments couverts	54 333	(59 551)	(5 218)	46 749	(66 030)	(19 281)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	59 551	(54 244)	5 307	66 030	(46 696)	19 334
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	143 687	(143 566)	121	144 670	(144 639)	31

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2025.

3.6.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	38 068	35 561
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	38 068	35 561

3.6.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a procédé à aucune décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti sur le 1er semestre 2025.

3.6.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a enregistré aucun gain ou perte résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat.

3.6.7 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	628	574
Autres produits (charges) nets	2 569	3 091
Produits (charges) des autres activités	3 197	3 665

3.6.8 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Charges de personnel	(62 057)	(61 772)
Impôts, taxes et contributions réglementaires	(3 303)	(3 128)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(77 313)	(76 647)
Charges générales d'exploitation	(142 673)	(141 547)

3.6.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Dotations aux amortissements	(7 488)	(6 596)
Immobilisations corporelles (1)	(6 093)	(5 967)
Immobilisations incorporelles	(1 395)	(629)
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	(137)
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	(137)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(7 488)	(6 733)

(1) Dont 859 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2025 contre 880 milliers d'euros au 30 juin 2024

3.6.10 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	65	2 224
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	119	2 907
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	83	2 118
Engagements par signature	36	789
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(54)	(683)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 598)	(2 336)
Engagements par signature	1 544	1 653
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(24 895)	(37 995)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(24 610)	(37 647)
Engagements par signature	(285)	(348)
Autres actifs (C)	3	-
Risques et charges (D)	585	3 253
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	(24 242)	(32 518)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(2 266)	(37)
Récupérations sur prêts et créances	246	158
comptabilisés au coût amorti	246	158
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	(1)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(30)	(34)
Autres produits	-	-
Coût du risque	(26 292)	(32 432)

3.6.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	41	(7)
Plus-values de cession	45	38
Moins-values de cession	(4)	(45)
Résultat de cession sur participations consolidées	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	41	(7)

3.6.12 Impôts

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Charge d'impôt courant	(8 413)	(4 634)
Charge d'impôt différé	1 924	26
Total Charge d'impôt	(6 489)	(4 608)

(1) Le montant relatif à l'impôt complémentaire estimé au titre du Pilier 2 – GloBe est nul au 1er semestre 2025.

Dans le cadre de la Loi de finances 2025, il a été institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Elle s'applique, selon des seuils différents, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires 2024 ou 2025 dépasse 1 Md€ ou 3 Md€.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont celui-ci est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2025) et au titre de l'exercice précédent (2024). Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2024 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

Au titre de la Loi de finances 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire est assujettie à cette contribution exceptionnelle à hauteur de 20,6 %.

La contribution exceptionnelle comptabilisée au 30 juin 2025 s'élève à 1 494 milliers d'euros dont 964 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024.

3.6.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	530
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre		
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables		
Ecart de réévaluation de la période	72 544	36 356
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		
Dont part du Groupe	70 396	35 728
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

3.7 Informations sectorielles

3.7.1 Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire et conformes à la nomenclature en usage au sein de Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- Banque de proximité en France ;
- Activité de Crédit-bailleur ;
- Immobilier.

3.7.2 Présentation des pôles métiers

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire exerce l(es)activité(s) de :

- Banque de proximité en France ;
- Activité de Crédit-Bailleur ;
- Immobilier.

Néanmoins, les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne sont les suivants :

- Banque de proximité en France ;
- Activité de Crédit-bailleur.

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en milliers d'euros)	30/06/2025		
	Banque de proximité en France	Activité de crédit-bailleur	Total
Produit net bancaire	151 785	81 459	233 244
Charges d'exploitation	(88 468)	(61 693)	(150 161)
Résultat brut d'exploitation	63 317	19 766	83 083
Coût du risque	(12 603)	(13 689)	(26 292)
Résultat d'exploitation	50 714	6 077	56 791
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	300	-	300
Gains ou pertes nets sur autres actifs	43	(2)	41
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôt	51 057	6 075	57 132
Impôts sur les bénéfices	(4 619)	(1 870)	(6 489)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-
Résultat net	46 438	4 205	50 643
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Résultat net part du Groupe	46 438	4 205	50 643

(en milliers d'euros)	30/06/2024		
	Banque de proximité en France	Activité de crédit-bailleur	Total
Produit net bancaire	145 915	87 614	233 529
Charges d'exploitation	(87 738)	(60 542)	(148 280)
Résultat brut d'exploitation	58 177	27 072	85 249
Coût du risque	(12 247)	(20 185)	(32 432)
Résultat d'exploitation	45 930	6 887	52 817
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	132	-	132
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(3)	(4)	(7)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôt	46 059	6 883	52 942
Impôts sur les bénéfices	(2 429)	(2 179)	(4 608)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-
Résultat net	43 630	4 704	48 334
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Résultat net part du Groupe	43 630	4 704	48 334

3.8 Notes relatives au bilan

3.8.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 864	8 338
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	176 384	176 820
Instruments de capitaux propres	8 488	7 959
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	167 896	168 861
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	187 248	185 158
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 167 720 milliers d'euros d'OPC au 30 juin 2025 (contre 168 700 milliers d'euros au 31 décembre 2024)

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10 943	8 375
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	10 943	8 375

3.8.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 349 558	478 748	(9 565)	1 249 458	405 332	(8 690)
Total	1 349 558	478 748	(9 565)	1 249 458	405 332	(8 690)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Total des titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)						

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	24 801	4 438	(1 832)	25 310	4 438	(1 322)
Titres de participation non consolidés	1 324 757	474 310	(7 733)	1 224 148	400 894	(7 368)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 349 558	478 748	(9 565)	1 249 458	405 332	(8 690)
Impôts sur les bénéfices		(15 243)	471		(12 966)	342
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		463 505	(9 094)		392 366	(8 348)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025			31/12/2024		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	19	19	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	-	-	-	19	19	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		-	-		19	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

3.8.3 -Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 479 533	1 382 724
Prêts et créances sur la clientèle	11 256 510	11 239 893
Titres de dettes	696 790	684 483
Valeur au bilan	13 432 833	13 307 100

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	62 535	17 211
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	51 395	13 711
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	84 060	84 037
Prêts subordonnés	240	246
Autres prêts et créances	318	243
Valeur brute	147 153	101 737
Dépréciations	(3)	(2)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	147 150	101 735
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	144 270	192 872
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	1 188 113	1 088 117
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 332 383	1 280 989
Valeur au bilan	1 479 533	1 382 724

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	1 580	2 687
Autres concours à la clientèle	10 236 619	10 206 614
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	367	369
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	6 914	6 675
Comptes ordinaires débiteurs	66 864	55 918
Valeur brute	10 312 344	10 272 263
Dépréciations	(209 914)	(201 774)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	10 102 430	10 070 489
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-

Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	1 255 027	1 267 192
Valeur brute	1 255 027	1 267 192
Dépréciations	(100 947)	(97 788)
Valeur nette des opérations de location-financement	1 154 080	1 169 404
Valeur au bilan	11 256 510	11 239 893

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	350 126	335 807
Obligations et autres titres à revenu fixe	347 740	349 688
Total	697 866	685 495
Dépréciations	(1 076)	(1 012)
Valeur au bilan	696 790	684 483

3.8.4 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Dettes envers les établissements de crédit	7 374 855	7 227 832
Dettes envers la clientèle	4 611 985	4 652 073
Dettes représentées par un titre	37 003	44 715
Valeur au bilan	12 023 843	11 924 620

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	19 218	29 069
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	2 562	118
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	48 986	48 934
Total	68 204	78 003
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	-	5
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	7 306 651	7 149 824
Total	7 306 651	7 149 829
Valeur au bilan	7 374 855	7 227 832

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	3 557 424	3 520 218
Comptes d'épargne à régime spécial	40 064	37 084
Autres dettes envers la clientèle	1 014 497	1 094 771
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	4 611 985	4 652 073

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	37 003	44 715
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	37 003	44 715

3.8.5 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2025
Valeur brute	28 315	-	16	(6)	-	-	28 325
Amortissements et dépréciations	(9 723)	-	(260)	6	-	-	(9 977)
Valeur au bilan	18 592	-	(244)	-	-	-	18 348

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Valeur brute	21 380	-	6 949	(15)	-	1	28 315
Amortissements et dépréciations	(9 335)	-	(402)	15	-	(1)	(9 723)
Valeur au bilan	12 045	-	6 547	-	-	-	18 592

3.8.6 Ecarts d'acquisition

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'est pas concernée par les dispositions de la norme IAS 36.134.

3.8.7 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2025
Risques sur les produits épargne-logement	3 363	-	-	-	(360)	-	-	3 003
Risques d'exécution des engagements par signature	12 191	-	12 548	(326)	(13 851)	-	-	10 562
Risques opérationnels	5 558	-	256	-	(230)	-	-	5 584
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 055	-	65	(20)	-	-	-	2 100
Litiges divers	2 807	-	540	(15)	(109)	-	-	3 223
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	6 088	-	312	(1 249)	(991)	-	(1)	4 159
TOTAL	32 062	-	13 721	(1 610)	(15 541)	-	(1)	28 631

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Risques sur les produits épargne-logement	4 470	-	-	-	(1 107)	-	-	3 363
Risques d'exécution des engagements par signature	14 155	-	27 092	(914)	(28 142)	-	-	12 191
Risques opérationnels	7 984	-	520	(200)	(2 746)	-	-	5 558
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 296	-	135	(63)	-	-	(313)	2 055
Litiges divers	1 960	-	985	(9)	(392)	-	263	2 807
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	8 545	-	2 158	(1 280)	(3 075)	-	(260)	6 088
TOTAL	39 410	-	30 890	(2 466)	(35 462)	-	(310)	32 062

Les provisions pour risques d'exécution des engagements de signature concernent principalement les engagements de financements donnés, de cautions, de garantie stage 1 et 2.

Les provisions pour risques opérationnels correspondent au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle, et également les risques générés par le recours à des Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE).

Les provisions constituées pour les litiges divers concernent les litiges salariaux et assignations.

Les provisions pour autres risques sont principalement composées des ICNE des DAT au taux progressif suite à la mise en place de la méthode du TIE.

➤ **Provisions Epargne Logement**

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le coefficient d'utilisation des droits à prêt avait été estimé à dire d'expert à la suite de la hausse des taux de 2022. Au 31 décembre 2024, la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire avait décidé de figer le niveau de la provision Épargne Logement à son niveau du 30 juin 2024 compte tenu de l'incertitude quant au niveau futur du coefficient d'utilisation des droits à prêt des PEL au regard de la stabilisation du marché immobilier.

Le Groupe considère disposer désormais d'un recul suffisant pour calibrer le coefficient d'utilisation des droits à prêt en tenant compte d'observations historiques.

Le Groupe a, par ailleurs, poursuivi ses travaux d'affinement méthodologique, notamment des modalités de prise en compte des scénarios de taux (approche multi-scénario).

➤ **Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique**

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de

paiement irrévocabile et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 2 769 milliers d'euros au 30 juin 2025, idem au 31 décembre 2024.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

3.8.8 Dettes subordonnées

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'est concernée par aucune dette subordonnée.

3.8.9 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2025

Au 30 juin 2025, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2025	% du capital	% des droits de vote
Répartition du capital de la Caisse régionale			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 003 200	12,37%	0,00%
Dont part du Public	996 451	12,29%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	-	0,00%	0,00%
Dont part autodétenue	6 749	0,08%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	3 291 313	40,58%	0,00%
Dont 61 Caisses Locales	1 263 636	15,58%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	239 159	2,95%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	1 788 518	22,05%	0,00%
Parts sociales	3 816 197	47,05%	100,00%
Dont 61 Caisses Locales	3 816 144	47,05%	100,00%
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	51	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,00%
Dont Autres	-	0,00%	0,00%
Total	8 110 710	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 3,82 euros et le montant total du capital est de 30 983 milliers d'euros.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2024, l'Assemblée générale du 27 mars 2025 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 0,18 euros.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2020	2,70	2,70	0,09
2021	3,00	3,00	0,09
2022	3,00	3,00	0,10
2023	2,76	2,76	0,15
2024	2,83	2,83	0,18

Dividendes payés au cours de la période

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 16 643 milliers d'euros en 2025 contre 16 628 milliers d'euros en 2024.

3.9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Engagements donnés	802 372	791 267
Engagements de financement	567 097	552 121
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	567 097	552 121
Engagements de garantie	235 275	239 146
Engagements d'ordre des établissements de crédit	1 231	1 325
Engagements d'ordre de la clientèle	234 044	237 821
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	4 158 638	4 152 818
Engagements de financement	14 010	16 010
Engagements reçus des établissements de crédit	14 010	16 010
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	4 144 628	4 136 808
Engagements reçus des établissements de crédit	265 378	289 259
Engagements reçus de la clientèle	3 879 250	3 847 549
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	3 646 942	3 745 869
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	48 986	48 934
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 695 928	3 794 803
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	88 827	88 270
Titres vendus à découvert	-	-

Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	88 827	88 270
---	---------------	---------------

Au 30 juin 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des « FCT Crédit Agricole Habitat » comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire a apporté 3 647 942 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 745 869 milliers d'euros au 31 décembre 2024. La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire a apporté notamment :

- 1 027 176 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 1 026 250 milliers d'euros au 31 décembre 2024 ;
- 136 255 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 129 574 milliers d'euros au 31 décembre 2024 ;
- 2 483 511 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 590 045 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

3.10 Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

Reclassements effectués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a pas opéré en 2025 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

3.11 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

3.11.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 864	-	10 864	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	10 864	-	10 864	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	176 384	95 279	9 982	71 123
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	8 488	-	-	8 488
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	167 896	95 279	9 982	62 635
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	167 896	95 279	9 982	62 635
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 349 558	-	1 315 122	34 436
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 349 558	-	1 315 122	34 436
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	30 101	-	30 101	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 566 907	95 279	1 366 069	105 559
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-	■	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	■
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 338	-	8 338	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	8 338	-	8 338	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	176 820	93 664	10 084	73 072
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	7 959	-	-	7 959
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	168 861	93 664	10 084	65 113
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	168 861	93 664	10 084	65 113
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 249 458	-	1 214 792	34 666
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 249 458	-	1 214 792	34 666
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	31 335	-	31 335	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 465 951	93 664	1 264 549	107 738
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10 943	-	10 943	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	10 943	-	10 943	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	50 575	-	50 575	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	61 518	-	61 518	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Changements de modèles de valorisation

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a réalisé aucun changement de modèle de valorisation sur le 1er semestre 2025.

3.11.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3 (en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2024)	107 738	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	(2 231)	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(1 571)	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(660)	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	1 720	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(1 668)	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2025)	105 559	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3 (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat									
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés		Créances sur les établissement s de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissement s de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
Solde de clôture (31/12/2024)	7 959	-	-	-	65 113	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	529	-	-	-	(2 100)	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	529	-	-	-	(2 100)	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	1 290	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	(1 668)	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2025)	8 488	-	-	-	62 635	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3 (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
Solde de clôture (31/12/2024)	34 666	-	-
Gains /pertes de la période (1)	(660)	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(660)	-	-
Achats de la période	430	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2025)	34 436	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(2 231)
Comptabilisés en résultat	(1 571)
Comptabilisés en capitaux propres	(660)

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

La Caisse régionale n'est pas concernée par la comptabilisation de passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3.

3.11.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants indiqués dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interest" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2025. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2025 s'élève à 685 427 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 674 270 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 11 157 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 671 143 et 657 249 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 13 894 milliers d'euros.

3.12 Parties liées

➤ **Relations entre la Caisse régionale et les Caisses Locales**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire compte 61 Caisses Locales. Les Caisses Locales détiennent 3 816 144 parts sociales et 1 263 636 CCA de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Au 30 juin 2025, l'encours des comptes courants bloqués et BMTN est de 250 216 milliers d'euros.

➤ **Filiales de la Caisse régionale**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire est :

- ✓ L'actionnaire majoritaire, à hauteur de 99.99 % de la SA COFAM, société holding des SAS LOCAM, SIRCAM et ONLIZ ;
- ✓ L'associée principale à hauteur de 99.98 % de la SCI CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE, société détenant et assurant la gestion d'une partie des immeubles d'exploitation de la Caisse régionale Loire Haute-Loire ;
- ✓ L'actionnaire majoritaire de la société SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE à hauteur de 100 %, filiale exerçant une activité de régie immobilière ;
- ✓ L'actionnaire unique de la SAS LHL IMMOBILIER ;
- ✓ L'actionnaire unique de la SAS CALHL CAPITAL EXPANSION ;
- ✓ L'actionnaire unique de la SAS CALHL CAPITAL INNOVATION ;
- ✓ L'actionnaire unique de la SAS LE VILLAGE BY CA LHL ;
- ✓ L'actionnaire unique de la SAS CA LHL ENERGIES, société holding des sociétés SAS CA LHL TRANSITIONS et SAS LHL ENERGIE, détenues respectivement à hauteur de 100% et 25% ;
- ✓ L'actionnaire majoritaire à hauteur de 66.66 % de la SA DEFITECH ;
- ✓ La co-associée des Caisses Régionales Centre Est, Sud Rhône Alpes, Centre France et des Savoie dans le capital de FINAURA pour 20 % ;
- ✓ La co-associée des Caisses Régionales Centre Est, Sud Rhône Alpes, Centre France et des Savoie dans le capital de CA TRANSITIONS REGIONS à hauteur de 20 %.

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2025 :

La Caisse de Crédit Agricole Loire Haute-Loire entretient des relations contractuelles avec l'ensemble de ses filiales, ses participations et entités structurées non consolidées mais aucune transaction, en raison de sa nature et des montants en cause, n'est significative au-cours du 1er semestre 2025.

3.13 Événements postérieurs au 30 juin 2025

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a pas détecté d'événement significatif postérieur au 30 juin 2025.

4. Attestation du responsable de l'information financière

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Saint-Etienne, le 26 septembre 2025



La Directrice Générale
Gaëlle REGNARD

**5. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle
2025**
(Période du 1er janvier au 30 juin 2025)

DocuSign Envelope ID: AD530CD8-2897-44F2-B84A-0DEF5B05C837



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06



KPMG SA
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Loire Haute-Loire**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 109 Rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 LYON CEDEX 06
Capital de 5 986 008 euros - RCS B 351 497 649

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee). Société anonyme à conseil d'administration
Siège social : Tour EQHO - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 € - 775 726 417 RCS Nanterre

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire
Société coopérative à capital variable
RCS Saint-Etienne : 380 386 854

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

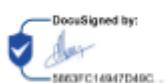
Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, le 17 septembre 2025

KPMG SA

Lyon, le 17 septembre 2025



Damien Meunier
Associé



Pierre Bernard
Associé



Frédéric Damaisin
Associé

Glossaire

Acronymes

ABE

Autorité bancaire européenne ou European Banking Authority (EBA)

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

ALM Asset and Liability Management – gestion actif-passif

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et /ou sa rentabilité future

AMF

Autorité des marchés financiers

ANC Actif net comptable

L'actif net comptable correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes AFS et du projet de distribution de dividende sur le résultat annuel.

ANPA Actif net par action / ANTPA actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond aux capitaux propres part du Groupe ajusté des AT1 rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond aux capitaux propres tangibles part du Groupe ajusté des AT1, c'est-à-dire retraités des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

AT1 Additional Tier 1

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

BCE

Banque centrale européenne

BNPA (Bénéfice net par action)

C'est le bénéfice net de l'entreprise, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qui est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente (voir dilution)

CCA Certificat coopératif d'associé

Ce sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent pas être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice

et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CCI Certificat coopératif d'investissement

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotées en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

ESG

Environnement, Social, Gouvernance,

ETI

Entreprise de taille intermédiaire

IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

PME

Petite et moyenne entreprise

RSE

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise

SREP

Supervisory Review and Evaluation Process

TPE

Très petites entreprises

Termes

Actifs gérés

Les actifs gérés sont ceux qui sont immobilisés comme garantie, sûreté ou rehaussement de crédit pour une transaction, quelle qu'elle soit.

Agence de notation

Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursements du capital et des intérêts dans la période contractuelle)

Appétit (appétence) au risque

L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

Autocontrôle

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrant pas dans le calcul du BNPA puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

Bâle 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent des exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la directive 2013/36UE (CRD4 – Capital Requirement Directive) et le règlement (UE) n°575/2013 (CRR- Capital Requirement Régulation)